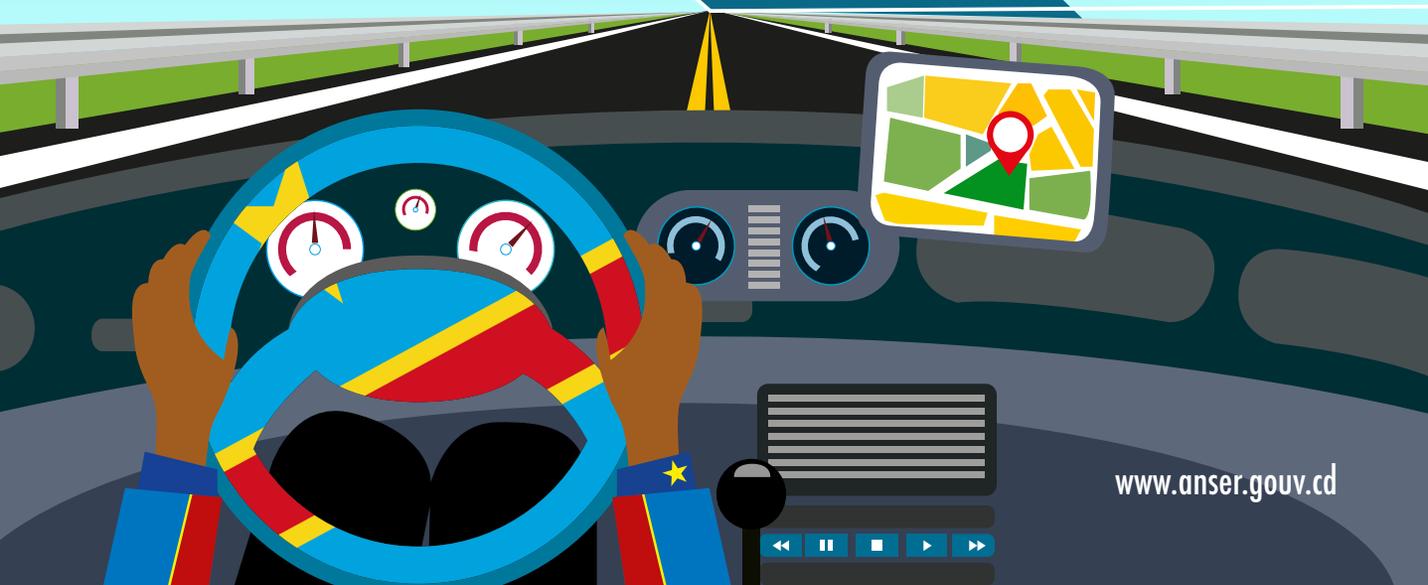


UN NOUVEAU DEPART

sur fond d'une action publique résolue

Rapport
annuel
2021





ANSER-TWITTER



ANSER-FACEBOOK



ANSER-LINKEDIN



ANSER-YOUTUBE



UN NOUVEAU DÉPART

sur fond d'une action publique résolue

Rapport annuel 2021



Télécharger



Agence Nationale de l'Électrification et des Services
Énergétiques en milieux Rural et périurbain

Des actions concrètes pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie du Congo profond

«La Constitution de la République Démocratique du Congo qui cimente les règles de notre vivre-ensemble, consacre la reconnaissance des Droits et Obligations aussi bien individuel que communautaire. Pour nos concitoyens, « Le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique sont garantis», tel que le stipule l'article 48 de la Constitution ».

Dès son accession à la présidence, le Chef de l'Etat a fait du 7^{ème} ODD l'épine dorsale de sa vision pour la population et les PME Congolaises :« l'accès pour tous à l'Energie propre et à un coût abordable ».



2019

- Janvier : l'accès pour tous à l'énergie est définie comme une priorité socio-économique du mandat présidentiel 2019-2023
- 20 au 22 août 2019: forum de Matadi sur l'énergie électrique en RDC sur le thème «Energie électrique en RDC, son potentiel, sa gestion et son impact sur l'industrie et le développement durable».
- Huitième réunion du Conseil des ministres tenu en décembre 2019, le Gouvernement convié à mettre tout en œuvre pour la réalisation des recommandations du Forum de Matadi.

2020

- Sommet Royaume Uni/Afrique sur l'investissement : j'ai «réitéré ma volonté de connecter 15 millions de congolais à l'énergie électrique d'ici 2024»
- 17 juillet 2020 : mise en application effective de la loi numéro 14/011 du 17 juin 2014 relative à la libéralisation du secteur de l'électricité par la nomination des mandataires de l'ANSER et de l'ARE.
- En conseil le Président instruit le Gouvernement a donné à l'ARE et à l'ANSER le soutien nécessaire pour leur fonctionnement afin qu'elles réalisent leurs missions.

2021

- Janvier : lancement du financement du Fonds MWINDA. Contribution de 10 Milliards de Francs congolais.
- Septembre : Dotation de 72 millions USD à l'ANSER à titre du budget d'investissement pour 2022
- Visite de l'espace Grand Kasai accompagné des DG ANSER et SNEL, et réaffirmation de la volonté d'apporter l'électricité.

Janvier 2022

- Table ronde sur l'électricité pour tous. Présentation des PDLE 2021-2030 et présentation du PIP 2022-2025
- Levée de 120 millions des PTF.

**MWINDA EZA KOYA.
MWINDA KENA KWIZA.
MWANGAZA IKO NA KUYA.
NZEMBWA IDI ILUA.**





**S.E.M. le Président de la République,
Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**



Président du Conseil d'Administration

Baliser la voie pour aller plus loin...

2021 constitue la première année de plein exercice des activités de l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Energétiques en milieux Rural et périurbain à dater de son opérationnalisation au 2^{ème} trimestre 2020. Impulsée par l'urgence de promouvoir l'électrification de l'arrière-pays, l'ANSER s'est évertuée à se déployer en province, poursuivre le dialogue des politiques en même temps que l'exercice de la planification stratégique. Elle a également lancé des programmes et projets concrets à titre expérimental. Ces projets pilotes ont permis de tester des modèles économiques susceptibles d'être déployés à grande échelle à partir de 2022.

En 2021, l'ANSER prend corps et s'enracine dans le Congo profond tel qu'en témoigne son déploiement progressif et désormais effectif dans 14 provinces sur les 26 que compte la RDC. Ce déploiement se fait par pool. Les pools, ayant des bureaux à ce jour, sont ceux des espaces Grand Kasai (basé à Kananga et qui couvre 5 provinces), Grand Oriental (basé à Kisangani et qui couvre 4 provinces) et Grand Équateur (basé à Mbandaka et qui s'étend sur 5 provinces).

A cet effet, l'ANSER entend renforcer, en 2022, son déploiement sur terrain à travers la mise en place des trois pools restants et en assurer le fonctionnement. Ces antennes provinciales, tout comme la Direction Générale, nécessiteront un personnel hautement qualifié également à recruter et à former.

C'est ce déploiement stratégique qui portera le programme de développement à la base, dit Programme de Développement Local-145 Territoires dont la matérialisation décline la vision fondamentale du Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO dont le soutien à l'action de l'ANSER ne souffre d'aucun déficit. A ce sujet, c'est sans fausse modestie qu'il sied d'admettre que c'est son soutien qui est à l'origine du rayonnement de l'ANSER.

Notre visibilité dans l'écosystème institutionnel du secteur l'électricité de la RDC a été complétée par une plus grande présence sur tous les fronts où se discutent les enjeux de l'électrification. En province ou dans les fora internationaux, les représentants de l'ANSER ont participé



Membres du Conseil d'Administration de l'ANSER

à l'exploration des enjeux d'électrification et à l'intégration de bonnes pratiques dans la planification nationale, y compris l'épineuse conscience écologique.

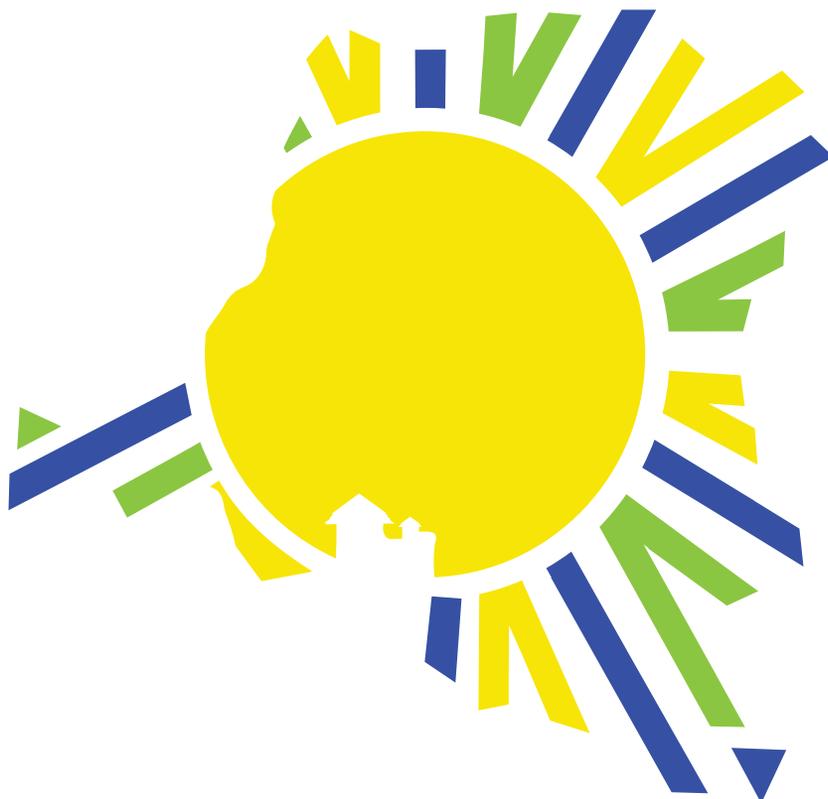
Il est attendu de l'ANSER de pouvoir, par son action catalytique, susciter des investissements importants du secteur tant public que privé. Cela passe, à la fois, par la promotion des opportunités d'investissements en RDC que par la mise en place de diverses incitations, tantôt d'ordre fiscal, tantôt se rapportant au cadre socioéconomique plus global. Les nombreuses initiatives entreprises par la Direction Générale de l'ANSER au cours de l'exercice budgétaire 2021 augurent de belles perspectives allant dans ce sens. Qu'il s'agisse des rapprochements entre l'ANSER et l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANAPI), le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN) et du Ministère du Développement Rural, sinon avec diverses autres structures techniques du Gouvernement que la réalisation de multiples études techniques ainsi que la conduite des projets pilotes, tout cela contribue à redynamiser ce secteur vital pour le développement du pays.

Notre ferme conviction est qu'il est possible de faire bénéficier rapidement à tous les congolais de l'accès à l'énergie propre et à un coût

abordable. Cela constituerait indéniablement l'un des plus importants leviers quant à la réduction de la pauvreté et à la propulsion de la croissance économique des populations. Voilà pourquoi l'ANSER tend la main à l'ensemble de parties prenantes, en particulier les partenaires techniques et financiers, publics comme privés, nationaux comme internationaux pour qu'ils associent leurs efforts aux nôtres afin que ce « jour nouveau sur la RDC », marqué par l'accès pour tous à l'électricité, devienne une réalité vivante.

En exprimant notre satisfaction pour tout le travail abattu par la Direction Générale de l'ANSER tout au long de l'année 2021, nous lui renouvelons notre soutien et nos encouragements pour des actions toujours novatrices et à un impact réel.

Camille Kabasele



anser

Pour un nouveau jour sur la RDC



Chairman of the board of directors

Paving the way for a long journey

From its operationalization in the second quarter of 2020, 2021 constitutes the first year of full exercise of the mission of the National Agency for Electrification and Energy Services in Rural and peri-urban areas. Driven by the urgency to promote the electrification of the in the hinterland, ANSER has endeavored to deploy in the provinces, to pursue policy dialogue as well as the exercise of strategic planning. It has also launched concrete programs and projects on an experimental basis. These pilot projects help test economic models likely to be deployed on a large scale from 2022.

In 2021, ANSER is much more rooted in rural Congo, as evidenced by its gradual and now effective deployment in 14 of the 26 provinces composing the country. This deployment is done by pool. The pools, with offices to date, are those of Grand Kasai (based in Kananga and which covers 5 provinces), Grand Oriental (based in Kisangani and which covers 4 provinces) and Grand Equateur (based in Mbandaka and which covers 5 provinces).

In 2022, ANSER intends to strengthen its deployment in the provinces through the establishment of the three remaining pools. These provincial branches, like the general management office, will also require highly qualified human resources to be recruited and trained.

It's this strategic deployment that will carry the territories development program, known as the 145 Territories Local Development Program, the materialization of which declines the fundamental vision of the President of the Republic, His Excellency Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBP, Head of State, whose support for the action of ANSER does not suffer from any deficit. On this subject, it is without false modesty that it should be admitted that it is his support that is at the origin of the influence of ANSER.

Our visibility in the institutional ecosystem of the DRC's electricity sector has been supplemented by a greater presence on all fronts where electrification issues are discussed. In the provinces or in international forums, ANSER representatives have participated in the exploration of electrification issues and the integration of good practices into national planning, including the thorny ecological awareness.

We do expect ANSER to be able, through its catalytic action, to generate significant investment from both the public and private sectors. This requires both the promotion of investment opportunities in DRC and the establishment of various incentives related either to fiscality or to the more global socio-economic framework. Many initiatives undertaken by the General Management of ANSER in the year 2021 pave the way to good prospects. Whether it be the links between ANSER and the National Agency for the Promotion of Investments (ANAPI), the Fund for the Promotion of Industry (FPI), Congolese Institute for Nature Conservation (ICCN), Rural Developpement Ministry and others various technical structures of the Government as well as the realization of multiple technical studies and the conduct of pilot projects ; all these contribute to revitalizing this vital sector for the development of the country.

Our firm conviction is that it is possible to quickly provide all Congolese with access to clean energy at an affordable cost. This would undeniably be one of the most important levers for reducing poverty and propelling the economic growth of people. This is why ANSER invite all stakeholders, in particular technical and financial partners, public and private, national and international, to combine their efforts with its so that a "new day in the DRC" , marked by access for all to electricity, becomes a living reality.



Directeur Général de l'ANSER

Les évidences d'un bon démarrage...

Qui veut aller loin, dit-on, ménage sa monture. Permettre à 30 % de la population congolaise d'avoir accès à l'électricité d'ici à 2025 et à 60 % à l'horizon 2030 nécessite de disposer d'un plan cohérent de l'électrification, assorti d'un programme ambitieux, des perspectives prometteuses de financement ainsi que des mesures d'accompagnement audacieuses. C'est la trame du travail accompli par l'ANSER tout au long de l'année 2021.

Ce travail a permis de générer plusieurs statistiques de base qui serviront de repères à l'action de l'ANSER. Parlant des chiffres, l'ANSER entend faire prévaloir les données chiffrées en rapport non seulement avec l'évolution de l'électrification rurale et péri-urbaine mais aussi en lien avec l'impact des investissements des opérateurs des services énergétiques dans le secteur. Cet exercice est ce à quoi l'ANSER s'adonnera désormais dans l'objectif de déployer, chaque année, une synthèse panoramique de l'évolution des statistiques dans le secteur de l'électricité. On peut noter :

- Entre les différentes technologies possibles, il se dégage que pour 55 % de la population vivant dans le milieu rural, voire péri-urbain,

les systèmes autonomes (autrement dit : Kits Individuels) seront la solution. En revanche, les mini-réseaux devraient permettre de couvrir, à moindre coût, les besoins de 35 % de la population. C'est plus de 2.000 possibilités d'établissement des mini-réseaux qui ont été repérées à travers les 145 territoires que compte la RDC. Seulement moins de 10 % de la population vivant hors des villes devraient pouvoir bénéficier de la possibilité de l'extension du réseau (soutirage). Une vraie aubaine d'affaires pour tous les investisseurs. On peut néanmoins anticiper, à partir de 2025, un glissement - progressif - de la technologie des systèmes autonomes vers celle, plus avancée, des mini-réseaux, voire des nano-réseaux. Tout dépendra de comment évolue « l'appétit à l'électricité » des ménages et des entrepreneurs dans les différentes zones ciblées. C'est le fondement du concept de « processus d'électrification » que l'ANSER suivra avec une attention soutenue.

- L'expérience tentée au cours de l'année 2021 avec le projet de recherche sur le Fonds Mwindi (qui a pu bénéficier à 3 000 ménages répartis sur 20 villages, et dont la remise était

de 25 %, soit 60 USD sur les coûts de kits autonomes) indique que partout, il va falloir doper la demande à travers des subsides aux consommateurs. Heureusement que l'effort à consentir ne sera pas le même partout. En zones rurales enclavées, il va falloir aller au-delà de ce seuil de 25 %, tandis que cela ne sera pas nécessaire dans les grandes agglomérations et à proximité des villes.

- L'effet levier du Fonds Mwindi est donc réel. En témoignent les niveaux exceptionnels de vente (du simple au double) de trois entreprises retenues dans la phase-test, dédiée à la recherche. Plus globalement, à la faveur de la première capitalisation de ce fonds par le Président de la République, Chef de l'état, à fin de janvier 2021, il a été observé un certain regain d'intérêt de la part des investisseurs privés dans le secteur de l'électricité en RDC. L'Association Congolaise des Énergies Renouvelables et Décentralisées (ACERD), cette plate-forme avec laquelle ANSER dialogue dans le cadre du Fonds Mwindi, a enregistré plus d'une dizaine d'adhésions en 2021, faisant passer l'effectif de ses entreprises de 21 à plus de 34 en une seule année (soit une augmentation de l'ordre de 60%).
- Dans le cadre des mini-réseaux autonomes, ANSER a noté la mise en place d'un mini réseau de près de 150 kwc dans le Nord de la Province Orientale (Territoire de Tadu et Faradje). Cette réalisation permet de compter à ce jour 05 mini-réseaux autonomes, totalisant une offre d'environ 6 MWC dans l'arrière-pays de la RDC. Dans leurs feuilles de route, plusieurs entreprises annoncent le déploiement de leurs solutions mini-réseau dès l'année 2022. C'est une très bonne perspective qu'ANSER suivra afin d'apporter toute son assistance à la matérialisation de ces ambitions louables.
- L'amplitude de l'engagement du gouvernement congolais va au-delà des déclarations de bonne intention. En janvier 2021, il octroie 5 millions USD à l'ANSER en guise de capitalisation du Fonds Mwindi. Ce chèque reçu des mains de Son Excellence Monsieur le Président de la République n'est qu'un prélude comparé à l'engagement budgétisé du gouvernement pour le compte de l'année 2022

chiffré à 72 millions USD. Bien que ce montant apparaisse encore comme faible à comparer au retard accumulé en termes d'investissements dans le secteur, il y a lieu de saluer l'effort et la bonne volonté affichée par le gouvernement dans le sens de vouloir changer les paradigmes du développement du pays. L'État congolais se pose désormais en instigateur d'une nouvelle dynamique dans le secteur de l'électricité sur fond d'une action résolue. Et cela paie cash.

En effet, l'action résolue de l'Etat congolais est à l'origine de l'engouement de la part de nos partenaires techniques et financiers dont les promesses fermes d'engagement en faveur du Fonds Mwindi se chiffrent désormais à 120 millions USD à la suite de la table ronde sur « l'accès pour tous à l'électricité » organisée par l'ANSER. Ce décompte ne fait pas allusion aux investissements privés susceptibles d'être induits par ces fonds publics de soutien à l'investissement (et dont l'hypothèse minimaliste table sur 300 millions USD). Mais, au-delà des souscriptions financières, la table ronde a surtout permis de renouer avec le dialogue multipartite (Gouvernement, Partenaires Techniques & Financiers, Secteur Privé, Société Civile) dans un esprit constructif et empli de confiance.

Impulser une telle dynamique en une année nourrit des grands espoirs que le miracle congolais est possible. C'est fort de cette gratification que nous entamons ce que nous considérons comme la décennie de la transformation structurelle de l'économie congolaise. Avec l'adhésion spontanée de différentes parties prenantes aux Plans Locaux d'Électrification 2021-2030-Approche 145 Territoires, adossés sur les principales priorités de développement à la base, l'ANSER s'engage, avec assurance, sur l'autoroute de l'électrification à grande échelle de la RDC, à l'horizon 2030, avec des jalons annuels très ambitieux.

Idesbald CHINAMULA V.

*Justification de la mission et
des stratégies de l'ANSER au devant
du Conseil Economique et Social*





General Manager Evidences of a good start...

Who wants to go far, do we say, takes care of his horse. Enabling 30% of the Congolese population to have access to electricity by 2025 and 60% by 2030 requires having a coherent electrification plan, accompanied by an ambitious program, promising funding prospects and bold supporting measures. This is the framework of the work carried out by ANSER throughout 2021.

The work done throughout 2021 made it possible to generate several basic statistics that will serve as benchmarks for ANSER's action. Talking about figures, ANSER intends to promote figures related not only to the evolution of rural and peri-urban electrification but also in relation to the impact of investments by energy service operators in the sector. This exercise is what ANSER will now engage in with the aim of deploying, each year, a panoramic summary of the evolution of statistics in the electricity sector. Let us notice :

- Among the different possible technologies, it emerges that for 55% of the population living in rural and even peri-urban areas, autonomous systems (in other words: Individual Kits) will be the solution. On the other hand, mini-grids should make it possible to meet the needs of 35% of the population at a lower cost. Nearly 2,000 possibilities for establishing mini-grids have been identified across the 145 territories counted in DRC. Only less than 10% of the population living outside cities should be able to benefit from the possibility of network extension. A real business opportunity for investors. Nevertheless, from 2025, we might anticipate, a - gradual - shift from autonomous systems technology to the more advanced one of mini-grids, or even nano-grids. It will depend on how the "appetite for electricity" (demand) of households and entrepreneurs evolves in the different targeted areas. This is, in fact, the basis of the concept of "electrification process" that ANSER pays a close attention to.
- The experiment, attempted in 2021 with the research project on the Mwindu Fund (which was able to benefit 3,000 households spread over 20 villages with a 25% discount granted, i.e. 60 USD on the costs of autonomous kits), indicates that everywhere, it will be necessary to boost demand through consumer's subsidies. Fortunately, the required effort is not identical everywhere. In landlocked rural areas, it will be necessary to go beyond this threshold of 25%, while this will not be needed in large agglomerations and near cities. The leverage effect of the Mwindu Fund is therefore real. Evidenced by the exceptional levels of sales of three companies selected in the test phase, dedicated to research. More generally, thanks to the first capitalization of this fund by the President of the Republic, Head of State, at the end of January 2021, there has been some renewed interest from private investors in the electricity sector in DRC. The Congolese Association of Decentralized Renewable Energies (ACERD), this platform with which ANSER dialogues within the framework of the Mwindu Fund, registered more than ten members in 2021, increasing the number of registered companies from 21 to more than 34 in a single year (about 60% increase).
- As part of the autonomous mini-grids, ANSER noted the establishment of a mini-grid of nearly 150 kwp in the North of the Eastern Province (Territory of Tadu and Faradje). This achievement enables to count to date 05 autonomous mini-networks, totaling an offer of about 6 MWh in the hinterland of the DRC. In their roadmaps, several companies announce the deployment of their mini-grid solutions from the year 2022. This is a very good prospect that ANSER will follow in order to provide all its assistance in the materialization of these laudable ambitions.
- Figures also constitute the indicator that ANSER uses to quantify the extent of the commitment of the Congolese government

beyond mere declarations of good intentions. In January 2021, it grants 5 million USD to ANSER as capitalization of the Mwida Fund. This check received from the hands of His Excellency the President of the Republic is only a prelude compared to the government's budgeted commitment for the year 2022 amounting to 72 million USD. Although this amount might still appear low compared to the accumulated delay in terms of investments in the sector, there are evidences emerging about the government willingness to adopt new paradigms for the development of the country. We now observe that with resolute actions, the Congolese government plays a great deal role as the main instigator of a new dynamic in the electricity sector with resolute actions.

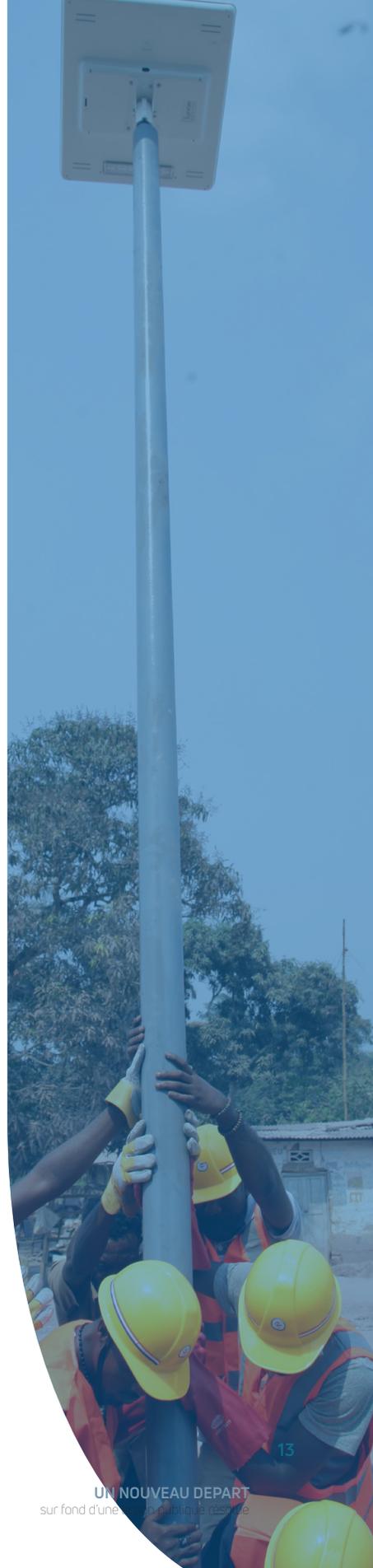
The resolute public action of the Congolese State is at the origin of a great enthusiasm on the part of our financial and technical partners, whose firm promises of commitment in favor of the Mwinda Fund now amount to 120 million USD by the end of the round table on "access to electricity for all" organized by ANSER. This count does not allude to the private investments likely to be induced by these public investment support funds (and whose minimalist hypothesis counts on 300 million USD). But, beyond the financial subscriptions, the round table, above all, made it possible to reconnect with the multi-party dialogue (Government, Technical & Financial Partners, Private Sector, Civil Society) in a constructive spirit full of trust.

In a single year, stimulating such a dynamic feeds great hopes that the Congolese miracle is possible. It is with this gratification that we begin what we define as the decade of structural transformation of the Congolese economy. With the spontaneous support of various stakeholders concerned about the Local Electrification Plans 2021-2030 - 145 Territories Approach aligned with the development perspective from territories , ANSER starts, with confidence its journey, on the highway of large-scale electrification of the DRC by 2030.

Idesbald CHINAMULA V.



*Anser Day 1 Launch
Ceremony TABLE RONDE*



Valeurs et engagements pour nos missions

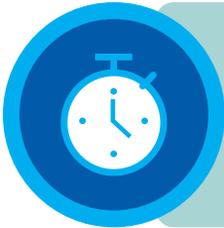
- 1.**  **Transparence**
 - Principes de bonne gouvernance
- 2.**  **Efficacité**
 - Expertise et professionnalisme
 - Optimisation des ressources & rapidité des procédures
- 3.**  **Collaboration**
 - Approche top-down et bottom-up (provinces)
 - Dialogue avec les autres politiques sectorielles
- 4.**  **Inclusivité**
 - Ciblage des femmes et jeunes;
 - Equilibre géographique
- 5.**  **Respect de l'environnement**
 - Intégration des problématiques des gestion des déchets

Table des matières

Baliser la voie pour aller plus loin	6
Paving the way for a long journey	9
Les évidences d'un bon démarrage	10
Evidences of a good start.....	12
Glossaire des	17
Acronymes.....	17
NOUVELLE DYNAMIQUE DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ	20
Lorsque l'Etat Congolais assume son rôle d'instigateur du changement !.....	22
Prêcher par l'exemple : Première capitalisation du Fonds Mwinda par le Président de la République	22
Changement de gouvernement mais non pas de priorités	23
Mise en place du cadre structurant des investissements (Plan d'Electrification et Plan d'Investissements Prioritaires).....	26
Des provinces qui s'assument en dotant l'ANSER des bureaux pour étendre son action sur terrain	26
Des députés et sénateurs qui s'illustrent en champions de la cause nationale de l'électrification dans le budget 2022	28
SITUATION ÉNERGÉTIQUE DE LA RDC	32
Données de base et défis à relever pour l'accès dans les zones rurales et périurbaines.....	34
2.1. Délimitation du périmètre périurbain : un exercice périlleux dans le contexte de la RDC.....	34
2.2. Que signifie un ménage électrifié ?	36
2.3. Concept «Services Énergétiques en Milieu Rural et Périurbain »	38
2.4. Chiffres clés de la situation actuelle de l'électrification en RDC.....	38
PRINCIPALES AVANCÉES DE 2021	48
Avancée 1 : Des essais réussis, riches d'enseignements, à dupliquer... ..	50
3.1. Avancée 1 : Fonds Mwinda, des essais réussis à dupliquer car, riches d'enseignements... ..	50
3.1.1. Approche Subside dans le contexte de la RDC : retour sur le pilote/ Recherche "Fonds Mwinda"	50
3.1.2. Retour sur le Projet test d'éclairage public.....	55
3.1.3. Décentralisation de l'ANSER et partenariat à l'échelle des provinces	55
Avancée 2 : Plans locaux d'Electrification 2021-2030, approche 145 territoires	56
3.2. Résultats de l'étude de planification	58
D. Quelques illustrations	59
Avancée 3 : Programme d'Investissements Prioritaires 2021-2025	62
PERSPECTIVES OUR 2022	70
4.1. Le trajectoire économique de la RDC 2021-2030	72
4.2. Orientations et priorité de l'ANSER pour l'année 2022 et priorités	74
4.3. Cibles rattachées aux priorités	75
Conclusion	78



*Lancement du projet pilote
d'éclairage public à N'djili brasserie*

Glossaire des Acronymes

A2EI : Access to Energy Institute

ACERD : Association Congolaise pour les énergies renouvelables et décentralisées

ANAPI : Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)

ANSER : Agence Nationale de l'Électrification et des Services Energétiques en Milieux Rural et Périurbain

ARE : Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité

BAD : Banque Africaine de Développement

FEC : Fédération des Entreprises du Congo

FBR : Financement basé sur le résultat

MW : Mega Watt

MRHE : Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité

PAOP : Power Africa Off-grid Project

PAYG : Pay As You Go

PPP : Partenariats Public-Privé

Kwh : KiloWattheure

RDC : République Démocratique du Congo

SHS : Solar Home System

SE4All : Initiative Énergie durable pour tous/Sustainable Energy for All

UCM : Unité de Coordination et de Management

SNEL : Société Nationale d'Electricité

BT : Basse Tension

MT : Moyenne Tension

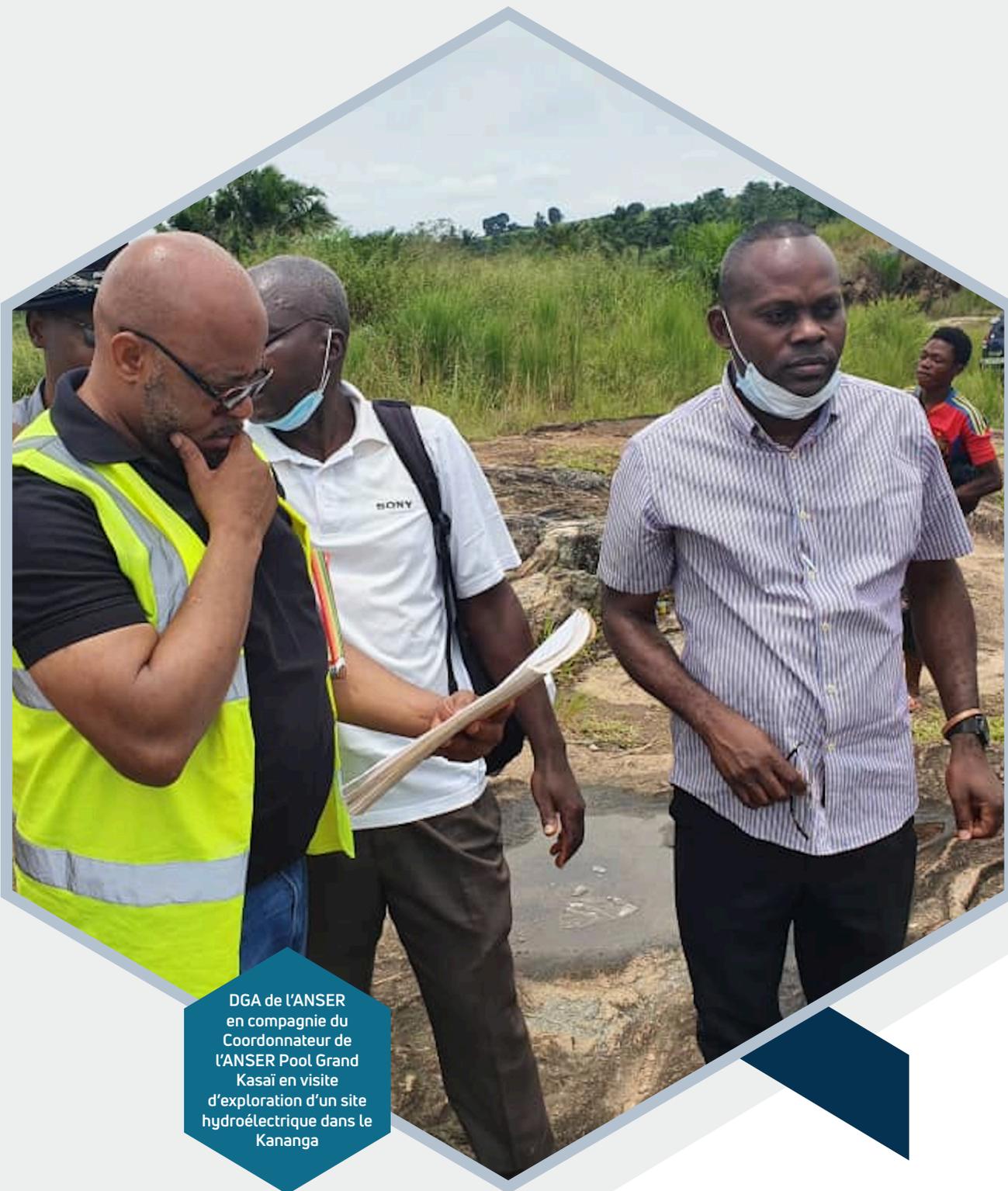
HT : Haute Tension

ODD : Objectifs de Développement Durable

TBI : Tony Blair Institute



DG de l'ANSER entouré des officiels de Kibali Gold Mining à Durba en mission de concertation sur l'alliance Garamba



DGA de l'ANSER
en compagnie du
Coordonnateur de
l'ANSER Pool Grand
Kasaï en visite
d'exploration d'un site
hydroélectrique dans le
Kananga



**NOUVELLE
DYNAMIQUE DANS
LE SECTEUR DE
L'ÉLECTRICITÉ**



01



Lorsque l'Etat Congolais assume son rôle d'instigateur du changement !

La grande innovation apportée par la loi réformatrice du secteur de l'électricité en RDC est indubitablement la mise en place de l'Agence Nationale de l'électrification et des Services Énergétiques en milieu Rural et périurbain (ANSER). A travers l'opérationnalisation de l'ANSER, c'est à l'endroit des populations les plus marginalisées, les laissés pour compte de la libéralisation du secteur que l'Etat Congolais entend pleinement assumer ses responsabilités aussi bien dans la mobilisation des investissements privés que dans la stimulation d'une offre adaptée à toutes les bourses. Cibler les zones rurales et périurbaines comme celles devant encore nécessiter d'une grande portance de la part des pouvoirs publics, malgré le contexte de la libéralisation, est une option politique hautement responsable de la part de l'Etat congolais. En effet il s'agit des zones vastes, représentant plus de 80 % de l'étendue du pays, occupées par les deux tiers de la population. Cependant, celles-ci ne produisent qu'à peine 50 % du revenu national brut, puisque dépourvues des moyens de production adéquats, alors qu'elles vivent dans des zones qui regorgent l'essentiel des ressources naturelles du pays.

Entrainer l'investissement privé visant à accroître l'offre de l'énergie électrique dans les zones rurales et périurbaines requiert une approche concertée et cohérente des pouvoirs publics à tous les niveaux. La loi, libéralisant le secteur de l'électricité, répartit l'autorité de l'État en quatre strates : le niveau central (ou national), le niveau provincial et le niveau technique constitué quant à lui de l'autorité de régulation du secteur d'électricité (ARE) et de l'ANSER.

Prêcher par l'exemple : Première capitalisation du Fonds Mwinda par le Président de la République

a reçu sa première capitalisation des pouvoirs publics via la plus haute autorité du pays, le Président de la République et Chef de l'État. Conscient du rôle critique que devra jouer ce fond de subsidence dans la stratégie de l'accès pour tous à l'électricité en RDC, le Président de la République a invité l'exécutif à en faire une bonne pratique pour chaque exercice budgétaire. En exécution à cette instruction, le budget de l'Etat 2022 a prévu près de 10 millions USD de soutien au Fonds Mwinda, soit le double de la première mise de 2021. C'est un signal fort de l'engagement de l'Etat Congolais à impulser une nouvelle dynamique de développement du secteur de l'énergie en RDC.

Cette mise du gouvernement a exercé un effet levier important pour la mobilisation des financements de la part des partenaires traditionnels. Une contribution de près de 100 millions USD est attendue de la part de la Banque mondiale, tandis que plusieurs compagnies privées sont en train de se mettre en ordre de bataille pour conquérir ce vaste marché longtemps mis en jachère.

De son côté, l'ANSER a expérimenté, à travers un projet de recherche, son approche de subvention avec un échantillon de trois entreprises qui sont parvenues à équiper, en trois mois seulement, 3.000 ménages, issus de 20 villages et centres périurbains, dans cinq provinces du pays, en



Le DG de l'ANSER brandissant au public le chèque reçu du Président de la République en guise de capitalisation du Fonds Mwinda

modules électriques autonomes (SHS). C'est une bonne performance.

Plus que ces chiffres, tout à fait indicatifs, les résultats les plus importants générés par ce projet de recherche sont une gamme de connaissances sur l'état du marché congolais (en termes de quantité et de qualité de l'offre et de la demande) et les défis à relever pour réellement toucher les plus nécessiteux à travers ce programme de subsides.

Changement de gouvernement mais non pas de priorités

La tradition congolaise enseigne que bien souvent le changement du Gouvernement entraîne celui des priorités. Lors de son investiture, le nouveau Gouvernement, dit Gouvernement de l'Union Sacrée de la Nation, a présenté un programme bâti autour de 15 piliers dont le douzième est exclusivement consacré au développement du secteur de l'eau et de l'électricité. De manière plus explicite, l'objectif du pilier 15, segment électricité vise à assurer la finalisation de l'opérationnalisation de l'ANSER, de l'activation de sa parafiscalité et de l'accès aux ressources financières d'origine gouvernementale. C'est donc s'inscrire dans la continuité.

Au lendemain de sa prise des fonctions, le Ministre de Tutelle, son Excellence Olivier

Mwenzé Mukaleng, en a fait son cheval de bataille. En date du 10 mai 2021, il a convoqué une réunion de concertation avec les différents services et établissements publics du Ministère à sa charge en vue d'examiner les différentes pistes de solution aux grands problèmes de l'heure dans la perspective de l'assainissement du climat des affaires, de la maximisation des recettes au profit du Trésor public et de l'opérationnalisation effective de l'ANSER.

A cette même occasion, il a établi une commission ad hoc d'experts du Ministère chargée notamment, de procéder à l'évaluation et à la ré-visitation de l'arrêté interministériel n°019/CAB/MINETAT-RHE/2020 et n° CAB/MIN/FINANCES/2020/104 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité et à l'activation des actes générateurs de ressources financières l'ANSER et l'ARE.

Dans la perspective de la présentation des projets d'Arrêtés interministériels au Gouvernement pour approbation, une concertation technique et politique préalable entre le Ministère des Finances et le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, en tant que cosignataires, s'était avérée nécessaire. Ce qui a poussé son Excellence Monsieur le Ministre, par sa correspondance référencée CAB/MIN/RHE/OMM/EK/0877/FDN/21 du 18 août 2021, de saisir son collègue des



S.E.M. le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, Olivier Mwenzé Mukaleng



Rémise d'un lot de 6 véhicules à l'ANSER par S.E.M. des Ressources Hydrauliques et Electricité



Réunion de tous les organes techniques du MRHE

Finances sur ledit dossier, tout en lui demandant de désigner les experts de son Ministère en vue de prendre part à cette concertation.

Les travaux de cette Commission ad hoc et de Commission interministérielle d'harmonisation se sont déroulés pendant la période du 11 mai 2021 au 7 décembre 2021.

Quoique le processus n'ait pas encore abouti, on peut néanmoins noter les avancées suivantes :

- L'adoption du projet d'arrêté interministériel portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, dans lequel il est clairement mentionné que la quotité de la taxe sur la consommation de l'électricité et la redevance sur l'exercice des activités du Service Public de l'Electricités sont à déclarer et payer à l'ANSER. Aussi ce projet d'arrêté interministériel, a-t-il, l'avantage d'insérer la proposition de 3% du prix de l'énergie vendue hors taxe comme taux de la taxe sur la consommation de l'électricité ;
- Validation technique des projets d'arrêtés ministériels et interministériels relatifs à l'activation des ressources financières de l'ANSER et ARE.

- La signature de l'arrêté interministériel portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- La soumission au Conseil des Ministres pour approbation des projets d'arrêtés interministériels suivants :
 - a. Projet d'arrêté interministériel portant répartition de la taxe sur la consommation de l'Electricité entre le Trésor public et l'ANSER ;
 - b. Projet d'arrêté interministériel portant fixation de taux de la redevance sur l'exercice des activités du Service Public de l'Electricité ainsi que les prélèvements sur les recettes de l'importation et exportation de l'énergie électrique au profit exclusif de l'ANSER ;
 - c. Projet d'arrêté Interministériel portant fixation des taux des quotités sur diverses taxes et redevances au profit de l'ANSER ;
 - d. Projet d'arrêté interministériel portant fixation de taux des amendes et intérêts moratoires ;
- La campagne de vulgarisation de tous les arrêtés interministériels portant activation des ressources financières de l'ANSER ;
- L'organisation des missions des assujettis et redevables aux taxes et redevances de l'ANSER ;

Cependant, le travail à faire reste important et critique. Il s'agit de :



Bâtiment administratif
de l'ANSER Pool Grand
Kasaï à Kananga,
obtenu du Gouvernorat
provincial du Kasaï
Central

- Le lancement officiel de la campagne de recouvrement des taxes et redevances de l'ANSER.

Mise en place du cadre structurant des investissements (Plan d'Électrification et Plan d'Investissements Prioritaires)



Recueil des Plans Locaux d'Électrification

Pendant de nombreuses années, la RDC a souffert d'absence d'un cadre structurant d'investissements dans le secteur de l'énergie. L'ANSER en a fait sa priorité de l'année 2021. Le plan d'électrification est un instrument stratégique et exigeant. L'exercice peut prendre de nombreuses années. L'ANSER a fait le choix de travailler en urgence pour se doter d'une balise de pilotage qui pourra toujours s'ajuster en fonction de l'amélioration de l'état des connaissances de la situation sur terrain. Un accent particulier a été mis sur l'ancrage aux politiques nationales et provinciales pour faire de la question de l'accès à l'électricité le creuset du développement local. Élaboré suivant une interaction entre les approches « top down » et « bottom-up », ce plan a vocation d'alimenter une plateforme de données publiques, à disposition des investisseurs potentiels, publics et privés, qui pourront y faire des propositions de projets prioritaires matures. Le plan d'électrification a nécessité des réflexions poussées sur la quantité minimale d'électricité par ménage, le type de technologies rapides, peu coûteuses mais efficaces, la délimitation du périmètre périurbain et rural et la consultation de différentes parties prenantes au niveau national et local. La tâche n'était pas aisée mais

grâce à l'abnégation des experts de l'ANSER, et la collaboration des partenaires publics et privés, un consensus s'est dégagé et le PNE a pu être ébauché.

Le Plan d'Investissements Prioritaires est composé de 64 projets repartis sur l'ensemble du territoire Congolais. Ces projets qui touchent directement près d'un demi-million de Congolais constituent au total une capacité installée équivalente à 37.5 millions USD pour une valeur totale de 72.7 millions USD. Pour des raisons de célérité, les travaux prioritaires sont pour la plupart la réhabilitation des centrales hydrauliques à l'arrêt et l'installation des centrales solaires. Bien entendu, cette énergie servira les PME et l'électrification publique aussi.

En se dotant d'un plan d'électrification mettant en valeur toutes les possibilités pouvant être développées à l'échelle locale au moindre coût, autrement dit, les systèmes décentralisés-hors réseau national, l'Etat congolais, à travers l'ANSER, s'assure que son approche d'électrification sera ancrée sur les cadres locaux de développement. Ce qui donne de l'assise à l'approche « Programme » tant prônée pour fédérer l'ensemble d'interventions de toutes les parties prenantes et permet à l'Etat de disposer d'un cadre devant assurer la continuité dans l'action publique. Car, comme observé partout ailleurs, il est impossible de procéder à une électrification spontanée de la RDC. En revanche, il est possible de programmer et échelonner dans le temps le processus de l'électrification du pays. C'est l'exercice majeur mené par l'ANSER tout au long de l'année 2021.

Des provinces qui s'assument en dotant l'ANSER des bureaux pour étendre son action sur terrain

L'action de l'ANSER ne peut se concevoir sans une assise réelle sur terrain. Dans son approche de déploiement en provinces, l'ANSER a réparti le pays en six Pools régionaux. L'établissement des sièges de ces Pools est, cependant, tributaire de la mise à disposition par les provinces concernées des bureaux pouvant être occupés dans le bref délais (et d'un terrain pour le bâti dans le futur). Au cours de l'année 2021, l'ANSER s'est vue

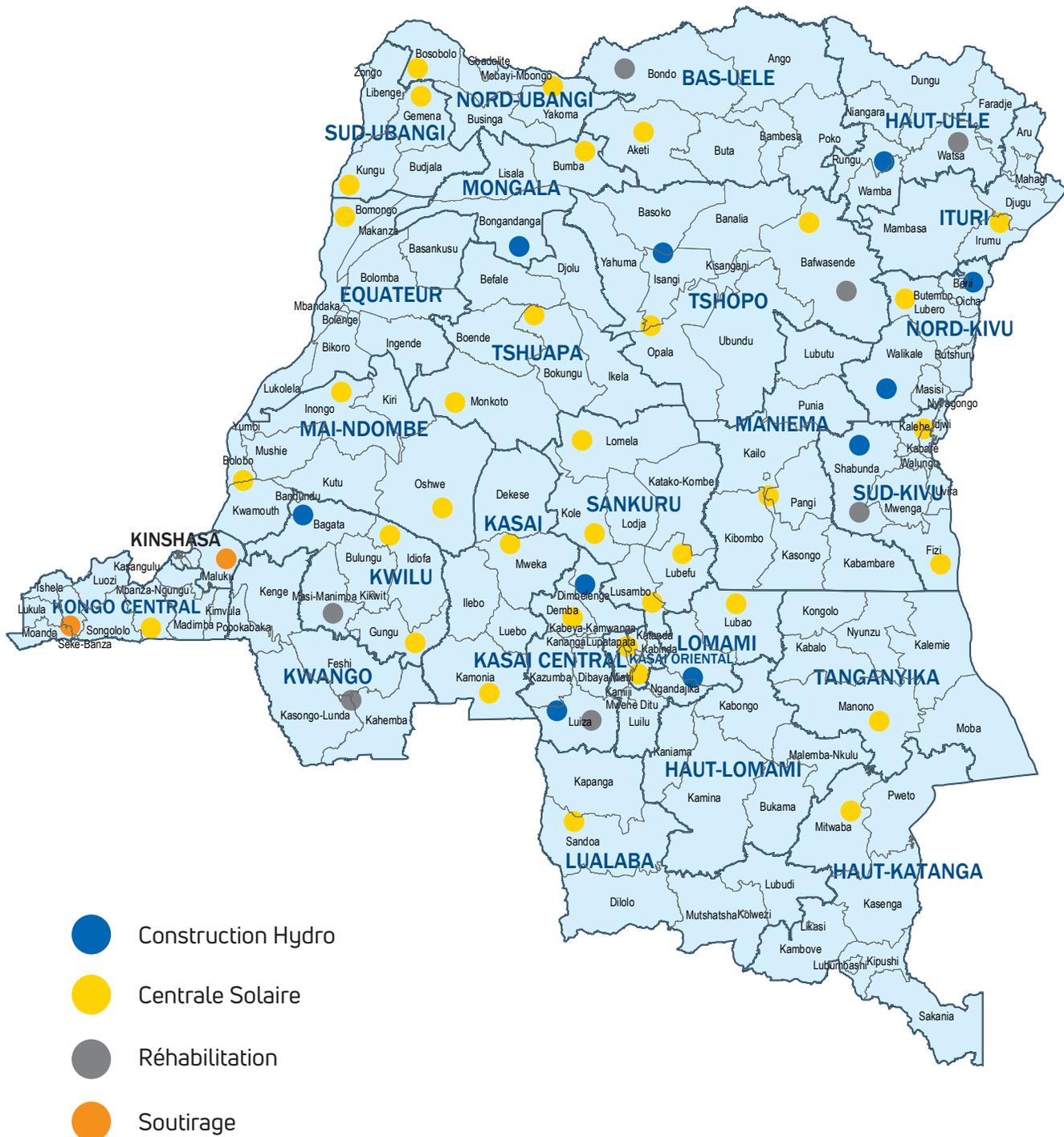
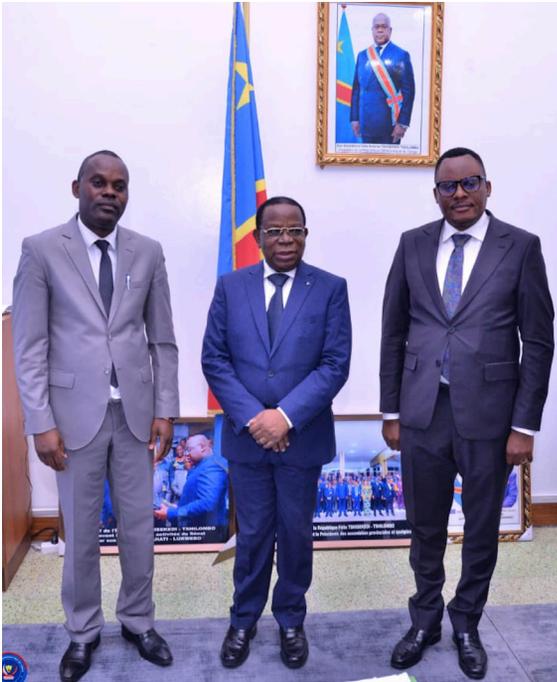


figure 1 - Répartition Géographiques du PIP



DG et DGA de l'ANSER reçus par l'Honorable Président du Sénat pour discussion autour des allocations budgétaires de l'Etat en faveur de l'électrification rurale

attribuer un certain nombre de bureaux dans des sites fortement convoités. Connaissant le faible niveau d'équipement des provinces en bâtiments publics, il s'agit bien évidemment d'un sacrifice que l'on ne peut consentir que lorsqu'on croit réellement à l'agenda de l'ANSER et au potentiel transformationnel de son action.

Dans le Pool Grand du Kasai, l'ANSER s'est vue garder les bureaux jadis occupés par la MONUSCO à Kananga, dans la province du Kasai Central. En succédant ainsi à la MONUSCO, au cœur du centre-ville de Kananga, le symbole est bien fort : faire place à la reconstruction et au développement après la stabilisation.

Dans le Pool Équateur qui regroupe les provinces du Nord et Sud Ubangui, Equateur, la Tshuapa et la Mongala, l'ANSER a aussi à titre gracieux obtenu des bâtiments à Mbandaka de la part de son excellence monsieur le Gouverneur d'Equateur.

Dans le Pool GrandOriental, c'est le Fonds Social que remplace l'ANSER dans ses anciens bâtiments situés à Kisangani dans la province de la Tshopo.

Partout, ces concessions de bureaux sont faites de manière définitive, accompagnées des parcelles plus vastes pour la construction des bâtiments plus appropriés dans l'avenir. Et comme l'action de l'ANSER s'inscrit dans la durée, chaque Pool aura un siège adéquat pour mener à bien ses opérations dans les différentes provinces, territoires, entités territoriales décentralisées jusque dans les villages et hameaux de son ressort.

Des députés et sénateurs qui s'illustrent en champions de la cause nationale de l'électrification dans le budget 2022

En véritables représentants du peuple, plusieurs



Hon. Députée Nationale Jolie YAMA NZALABAR intervenant en faveur de l'électrification rurale

députés et sénateurs ont spontanément porté la cause de l'ANSER au premier plan de leurs revendications à de nombreuses occasions en interpellant directement les membres du Gouvernement. Le paroxysme de leurs revendications a été atteint lors de la session de septembre 2021, traditionnellement dédié à l'examen et adoption du budget pour l'exercice suivant (à l'occurrence l'année 2022). Lors de débats, très houleux qui ont émaillé l'adoption du budget 2022 par les deux chambres du

Parlement et sa promulgation par le Président de la République, Chef de l'Etat, la problématique de l'électrification des milieux rural et périurbain était l'un des sujets les plus débattus aussi bien dans les plénières que dans la Commission Adhoc instituée pour la cause (la Commission Economique et Financière-ECOFIN).

C'est au prix de cette bataille enragée que des réaménagements ont été apportés au budget 2022 pour doter l'ANSER des ressources nécessaires au titre de ses investissements. Pour la première fois, l'équivalent de 100 millions USD ont été dédiés à l'investissement. Il s'agit essentiellement de la contribution de l'état à la mise en œuvre du PIP 2022-2025, avec des financements sécurisés pour le jalon 2022. Cette allocation est fournie pour permettre de débloquer les investissements privés dans plusieurs projets ciblés.

Tout cela laisse entrevoir que l'année 2022 sera celle des investissements catalytiques pour explorer le modèle d'affaires de l'électrification de la RDC dans ses vastes contrées situées dans les zones rurales et périurbaines.



L'équipe de l'Anser dans la quête de données nécessaires à la planification dans les périphéries rurales de la province d'Equateur



Intervention de la députée nationale Jolie Yama Nzalabar en faveur de l'électrification rurale



DG de l'ANAPI et de l'ANSER lors de la cérémonie de signature du protocole d'accord entre les deux institutions



DGA de l'ANSER et le représentant de SOLEKTRA Mali sarl signant un MOU pour un projet pilote d'éclairage public à Ndjili Brasserie

A large teal hexagonal graphic with a white border, containing the title text.

**SITUATION
ÉNERGÉTIQUE
DE LA RDC**

A large orange hexagonal graphic with a white border, containing the page number.

02





Données de base et défis à relever pour l'accès dans les zones rurales et périurbaines

L'ANSER, en charge de l'électrification et des services énergétiques en milieu rural et périurbain, est pleinement consciente des défis qui l'attendent en RDC où le taux d'électrification moyen est parmi les plus bas de l'Afrique Subsaharienne avec un déficit d'accès à l'énergie accru en milieu rural.

Pour mieux cerner son champ d'action et de bien adapter l'implémentation de ses missions, l'ANSER a pris soin de clarifier les concepts clés de sa mission, à savoir : « milieux rural et périurbain », « électrification » et « services énergétiques ».

2.1. Délimitation du périmètre périurbain : un exercice périlleux dans le contexte de la RDC

De manière générale, les limites urbaines et rurales ne sont pas toujours aisées à définir. Bien plus, le périmètre périurbain pose encore problème quant à sa démarcation.

À ne prendre que l'exemple de la ville de Kinshasa, il clairement observé la nature de certains quartiers en pleine ville et l'on peut constater qu'ils n'ont rien d'urbain en dehors de leur appartenance administrative à la ville de Kinshasa.

Dans une réflexion stratégique de portée interdisciplinaire et multisectorielle, l'ANSER a croisé les avis des experts des autres ministères concernés par la question. Il s'agit des Ministères du Plan, du Développement Rural, de l'Aménagement du Territoire et bien entendu celui des Ressources Hydrauliques et Électricité.

À l'issue de ces échanges, les orientations suivantes ont été retenues :

- La question est complexe et ne peut être traitée de manière de manière expéditive, il faut prendre en compte plusieurs paramètres et dimensions tant urbanistiques que sociologiques;
- la nécessité de flexibilité quant à l'action de l'ANSER qui doit être guidée par le souci de

faire accéder le plus de personnes possibles à l'électricité.

Cette conclusion est largement partagée par le Professeur KABAMBA (Coordonnateur de la cellule technique d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire) qui, dans sa note technique, sur la problématique relève :

- Pour ce qui est du statut, il est légalement considéré comme « ville » en République Démocratique du Congo « tout chef-lieu de province et toute agglomération d'au moins 100.000 habitants disposant des équipements collectifs et des infrastructures, économiques et sociales à laquelle un décret du Premier Ministre aura conféré le statut de ville ».

Ceci appliqué à la lettre, il est possible d'exclure de l'aire d'action de l'ANSER les 33 agglomérations ayant statut de ville. Pourtant, le critère sur l'existence d'un ensemble d'équipements collectifs et d'infrastructures économiques et sociales n'est pas pertinent pour établir une différence entre l'urbain et le rural en République Démocratique du Congo. Car, qu'elles soient chefs-lieux de province ou bénéficiaires du statut de ville par décret ou toutes autres aires urbaines dépourvues de ce statut légal, nombreuses agglomérations de notre pays sont dépourvues d'équipements collectifs et d'infrastructures économiques et sociales. Donc, elles sont difficiles à distinguer du milieu rural.

- Il faut prendre en compte le fait que le périmètre périurbain se caractérise par une complexité impliquant la prise en compte des aspects morpho-fonctionnels selon les spécificités des lieux, à savoir :
 - La fonction résidentielle : le logement dans les villages ou les quartiers pauvres sous-équipés et mal intégrés dans le tissu urbain ;
 - La fonction productive : les cultures vivrières, les fermes, les cultures maraîchères, la pêche et, dans certains lieux, l'exploitation artisanale des minerais ;
 - La fonction récréative et/ou mémorielle : sites touristiques, parcs animaliers, cimetières, etc. ;



Pierre-Marie et Delphine, deux experts techniques de Tony Blair Institute (TBI) apportant leur appui à l'ANSER sur la réflexion en rapport avec la délimitation du périmètre urbain et périurbain



AL Kitenge et Soraya Aziz moderant la réflexion sur le concept des ménages électrifiés

- La morphologie et la structure : caractère groupé, dispersé ou linéaire de l'habitat, qualité du paysage naturel, etc.

Notons que toutes ces fonctions ont besoin d'énergie électrique. D'où l'intérêt de considérer le profil énergétique dans une perspective évolutive tenant compte des enjeux d'aménagement et des outils de planification spatiale.

2.2. Que signifie un ménage électrifié ? (Les contours du concept du processus d'électrification dans le contexte de la RDC)

Il n'existe pas de définition unique et acceptée internationalement pour l'accès moderne à l'énergie.

- (i) D'après l'IEA (Agence Internationale de l'Énergie), l'accès à l'énergie peut être défini comme :

« Un ménage disposant d'un accès fiable et abordable à la fois à des installations de cuisson propres et à l'électricité, ce qui est suffisant pour fournir initialement un groupe de services énergétiques de base, puis un niveau croissant d'électricité pour atteindre la moyenne régionale »

- (ii) Dans le cadre des objectifs du développement durable (agenda 2030, et plus précisément l'ODD-7 portant sur l'accès pour tous à l'électricité), la définition utilisée met l'accent sur un ensemble de services énergétiques de base : « Plusieurs ampoules, un chargeur de téléphone et une radio, et potentiellement un ventilateur et une télévision ». C'est la définition utilisée comme référence pour mesurer les progrès SDG7
- (iii) Le cadre multi-niveau pour l'accès à l'énergie (Multi-Tier Energy Access Framework, MTF) de la Banque mondiale est également utilisé comme référence pour plusieurs acteurs.

Tableau 1. Matrice à plusieurs niveaux pour mesurer l'accès à l'approvisionnement en électricité des ménages (Multi-tier Matrix for Measuring Acces to Household Electricity Supply)

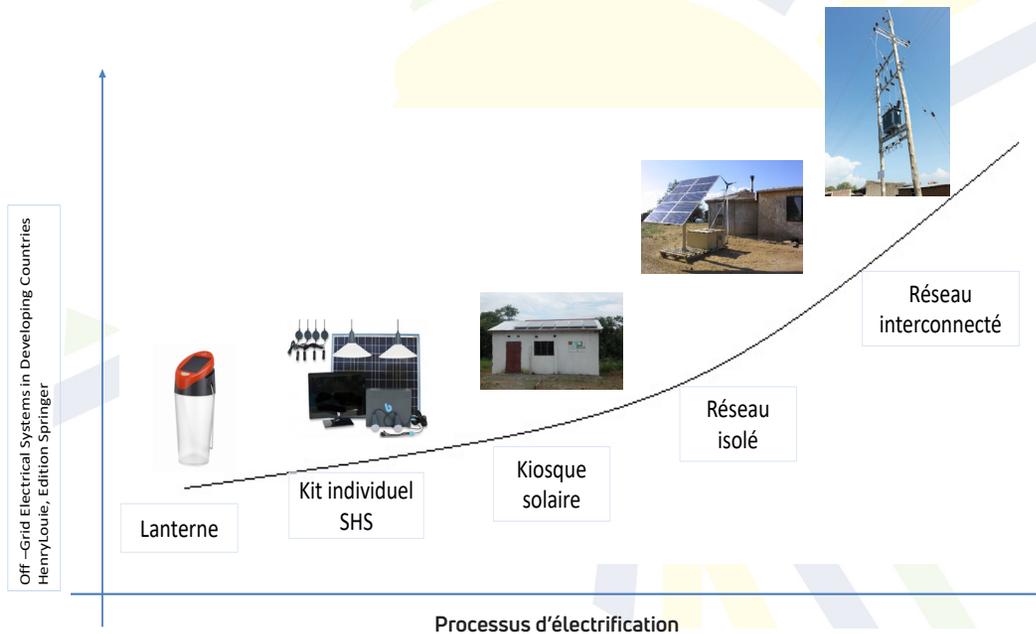
		NIVEAU 0	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Attributions	1. Capacité de pointe	Puissance nominale (en W ou Wh par jour)	Min 3 W	Min 50 W	Min 200 W	Min 800 W	Min 2 kW
			Min 12 Wh	Min 200 Wh	Min 1.0 kWh	Min 3.4 kWh	Min 8.2 kWh
		Services OR	Eclairage de 1000 lmh/jour	L'éclairage électrique, l'air, la circulation et la recharge du téléphone son possibles.			
	2. Disponibilité (Durée)	Nombre d'heures par jour	Min 4 hrs	Min 4 hrs	Min 8 hrs	Min 16 hrs	Min 23 hrs
		Nombre d'heures par soir	Min 1 hrs	Min 2 hrs	Min 3 hrs	Min 4 hrs	Min 4 hrs
	3. Fiabilité					Max 14 perturbation par semaine	Max 3 perturbations par semaine de durée totale <2hrs

Tableau 2. Matrice à plusieurs niveaux pour mesurer l'accès aux services d'électricité domestique (Multi-tier Matrix for Measuring Acces to Household Electricity Services)

	NIVEAU 0	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Critères	Lanterne 1-2 Watt	Eclairage de service et recharge du téléphone	Eclairage général et recharge du téléphone et télévision et ventilateur (si nécessaire)	Niveau 2 et tous les appareils de moyenne puissance	Niveau 3 et tous les appareils électroménagers à forte puissance	Niveau 2 tous les appareils électroménagers de très grande puissance



Agence Nationale de l'électrification et des Services Energetiques en milieu Rural et periurbain



Il ne mesure pas l'accès à l'électricité en tant que connexion domestique à un réseau électrique, mais considère l'accès à l'électricité selon un continuum de niveaux de service (paliers) et selon une série d'indicateurs : (1) la capacité, (2) la disponibilité / la durée de fourniture, (3) la fiabilité, (4) la qualité, (5) l'accessibilité, la légalité et la santé / sécurité.

Les matrices suivantes illustrent ces considérations.

(iv) Dans la pratique, les opérateurs aussi donnent leur définition selon la technologie utilisée et

le niveau de satisfaction des ménages : se basant sur la définition de SE4ALL, certains fournisseurs de kits individuels estiment que certains ménages sont amplement satisfaits du niveau 0 qui couvre les services d'éclairage moderne dans la maison à la tombée de la nuit (avec une ou deux ampoules, durant trois à quatre heures et ainsi gagner trois à quatre heures avant de se coucher);

(v) Mais pour les critiques, l'accent doit être mis sur la fonction productive dans l'usage de l'électricité pour tout ménage afin d'induire

une réelle transformation structurelle des modes de vie. Ces mêmes critiques étayent leur propos par la nécessité de relier tous les ménages à des réseaux connectés existants ou à mettre en place. Le bémol observé dans cette thèse, ce que ses pourfendeurs ne tiennent pas compte des coûts associés et de la capacité des ménages à payer. Or, l'approche d'accès durable à l'électricité voudrait que les bénéficiaires soient à même de supporter les coûts.

Toutes ces positions prises en compte, l'ANSER estime, pour sa part, qu'électrifier un ménage, qui n'a jamais eu, au paravant, accès à l'électricité, comme c'est le cas pour plus de 80% de la population congolaise, procède par étapes. C'est le concept du processus évolutif qui voudrait que le ménage qui commence avec deux ampoules, tant qu'il arrive à supporter le coût de ce service soit identifié et repris dans les statistiques nationales. Petit à petit, ses besoins vont se développer et si cela va de pair avec sa capacité à payer, il pourra passer à l'étape 2, 3 voire jusqu'à 5 qui lui assure une couverture totale de ses besoins.

2.3. Concept «Services Énergétiques en Milieu Rural et Périurbain »

L'électricité est l'un des facteurs majeurs et irréversibles qui conditionnent le développement économique, social, technologique et culturel de toutes les nations, de tous les peuples, de toutes les communautés ou de tout individu pris isolément. Cette thèse est l'exposé des motifs qui justifie la loi N°14/011 du 17 juin 2021 relative au secteur de l'électricité, laquelle loi ordonne la création de l'ANSER et décrit ses missions. En substance, cette mission consiste en deux segments complémentaires dont le premier est l'électrification alors que le second vise l'utilisation de l'électricité pour des fins productives. Combinés, ces deux facteurs devraient impulser la transformation structurelle des conditions de vie et des modes de production pour le bien être à long terme des communautés vivant dans les zones rurales et périurbaines.

L'ANSER distingue plusieurs services énergétiques liés à la fourniture d'électricité qui favorise le développement économique et

permettent une amélioration de la qualité de vie des populations:

- L'adduction d'eau qui est dépendante de la fourniture d'électricité. Un développement de ce service permet entre autres d'améliorer la situation des femmes en limitant le temps passé à chercher l'eau ;
- Les services sociaux: l'électricité permet le développement des services sociaux tels que l'éducation et l'accès aux soins de santé de qualité, etc.
- Les unités de production: l'électricité favorise le développement de la petite industrie souvent liée à la transformation des produits Agricoles, de pêche, d'élevage et aussi le développement des services tertiaires (segment de la diversification des activités économiques);
- La qualité de vie: l'électricité permet aux ménages d'accéder à un certain confort de la vie à travers l'accès à l'information (radio, télévision, internet), la mise en résautage et ouvre les bénéficiaires à des opportunités diverses.

Toutes ces dimensions de la mission de l'ANSER font de cette dernière, un acteur stratégique d'appui au développement et à la transformation structurelle de l'économie congolaise. Pour arriver à jouer pleinement ce rôle, ANSER s'efforce d'entretenir des relations constructives avec une variété des parties prenantes issues des secteurs tant public que privé, sans omettre les foras Communautaires ainsi que la société civile plus structurée.

2.4. Chiffres clés de la situation actuelle de l'électrification en RDC

Actuellement, seuls 9% de la population de la République Démocratique du Congo a accès à l'électricité avec une grande disparité entre les zones urbaines où le taux d'accès est de 35% et de seulement 1% en zone rurale.

Le Gouvernement de la RDC s'est engagé dans l'initiative SE4ALL (ODD7) pour garantir un accès universel à l'électricité qui soit fiable et au moindre coût pour tous (population et opérateurs économiques) d'ici 2040. Dans ce cadre, l'objectif

Le tableau dépeint au point précédent reflète nettement la manière dont les opérateurs sont déployés dans le pays. Il est clair que l'opérateur historique qu'est la SNEL a vraiment pignon sur rue malgré la vétusté de ses infrastructures (centrales, lignes HT, MT et BT et les différentes stations).

C'est là que l'on trouve les nouveaux opérateurs dans le secteur. De plus elle montre la densité des opérateurs par province ainsi que quelques-uns d'entre eux qui sont plus actifs.

La carte ci-dessous montre comment les initiatives privées ont vite vu le jour à l'Est du pays, au Nord-Est, à l'Est ainsi que vers le Sud-Est.

Il est aussi à remarquer que les fournisseurs des kits individuels ont une présence affichée dans le pays malgré l'impact mitigé de leur activité sur le taux d'accès à l'électricité dans les zones qu'ils occupent.

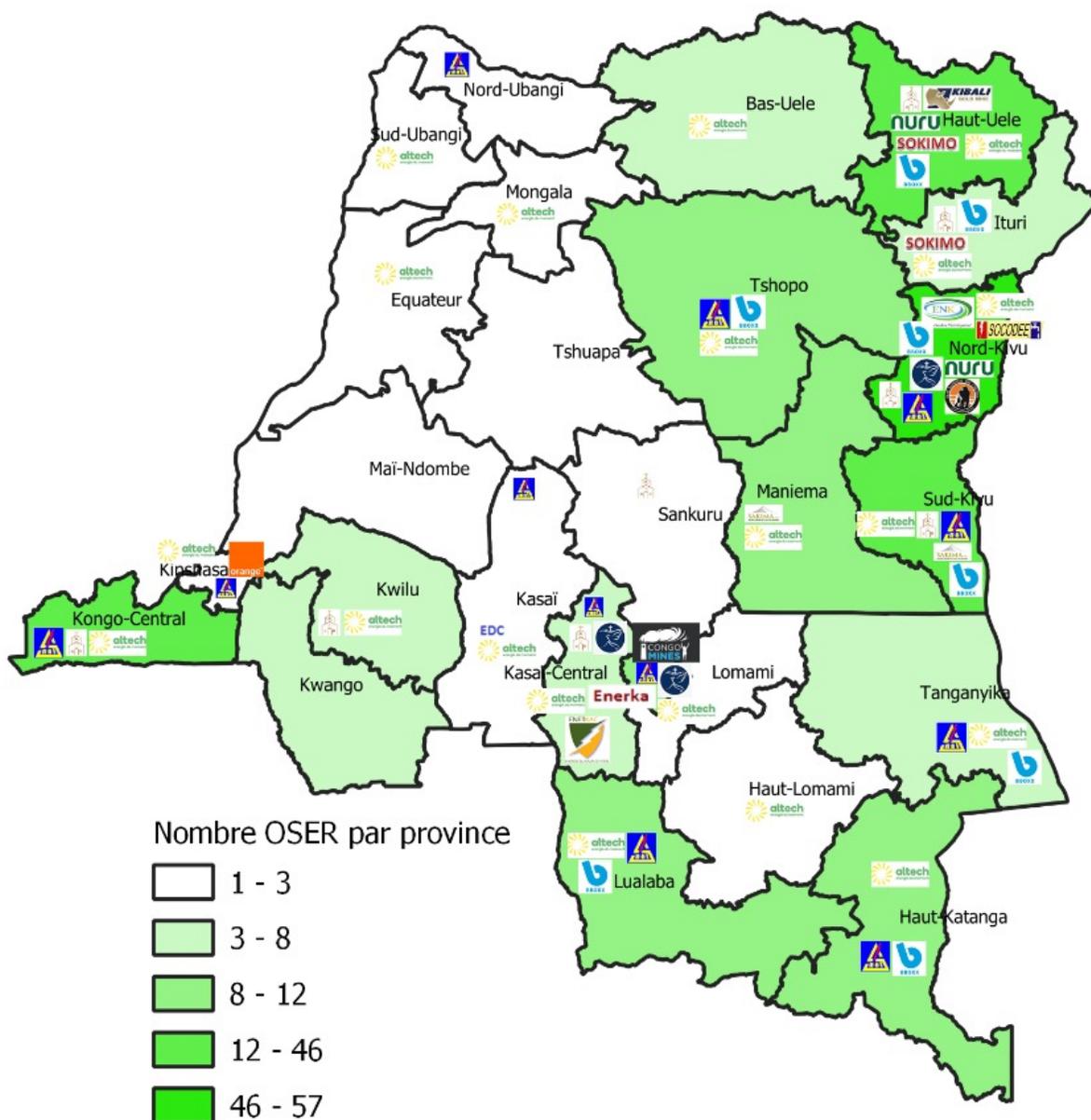


Figure 3 : Répartition des opérateurs

La figure montre justement le nombre de connexions en kits individuels en RDC.

ci-dessus.

De cette figure, nous pouvons remarquer que les fournisseurs des kits individuels sont répartis de la même manière que les opérateurs classiques dans le pays et tirer les mêmes conclusions que

Par conséquent, l'offre est vraiment polarisée.

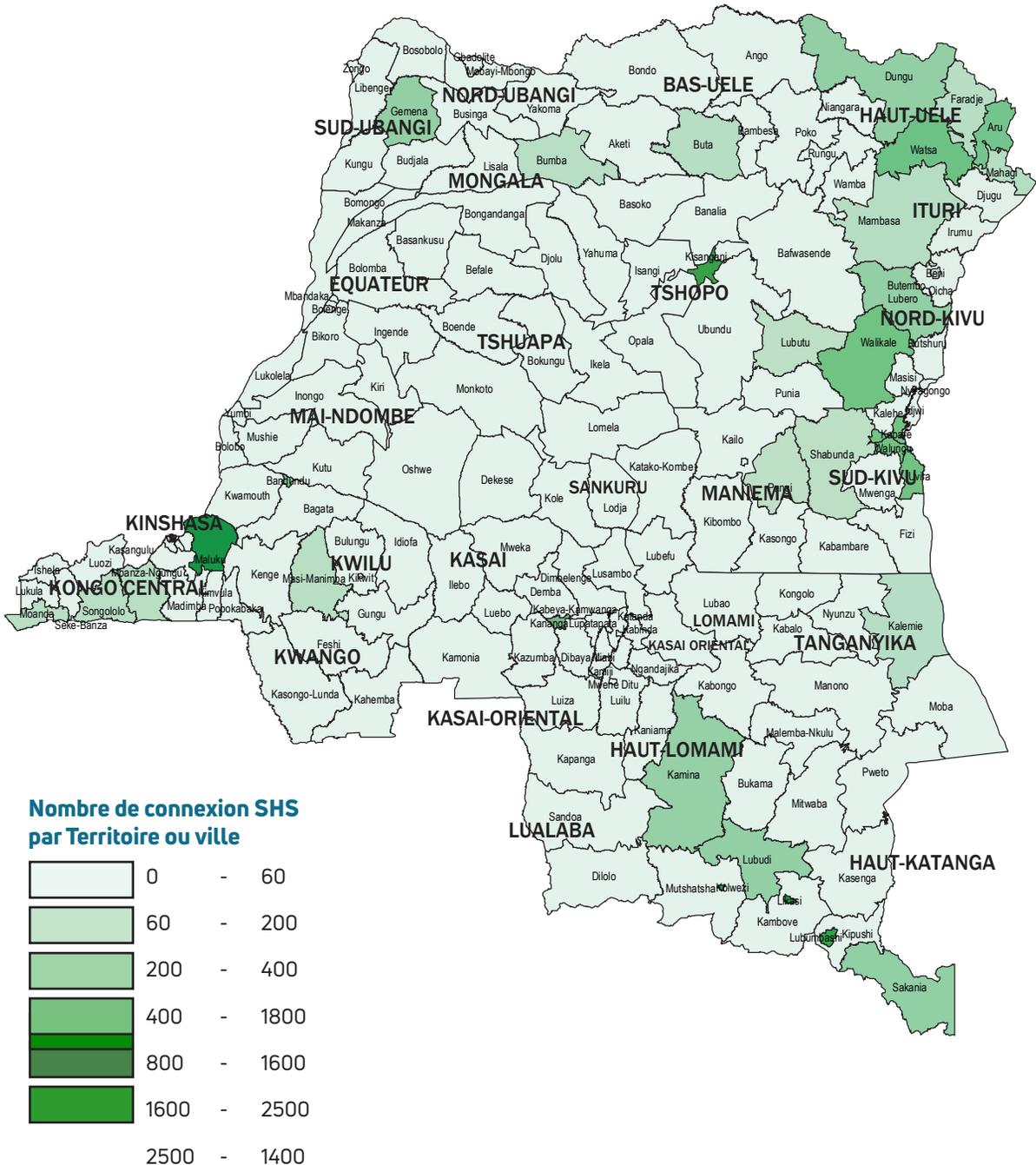


figure 4 : Nombre de connexions à l'aide des kits



L'équipe de la
Coordonateur de l'ANSER
Pool Grand Equateur
reçue par le Vice
Gouverneur de la Nord-
Ubangi



Experts ANSER en
explorant le site de la
chute Lipens dans le
Masi-Manimba

Par ailleurs le graphe de la Figure 5 donne la capacité de l'énergie les opérateurs principaux déploient dans le pays.

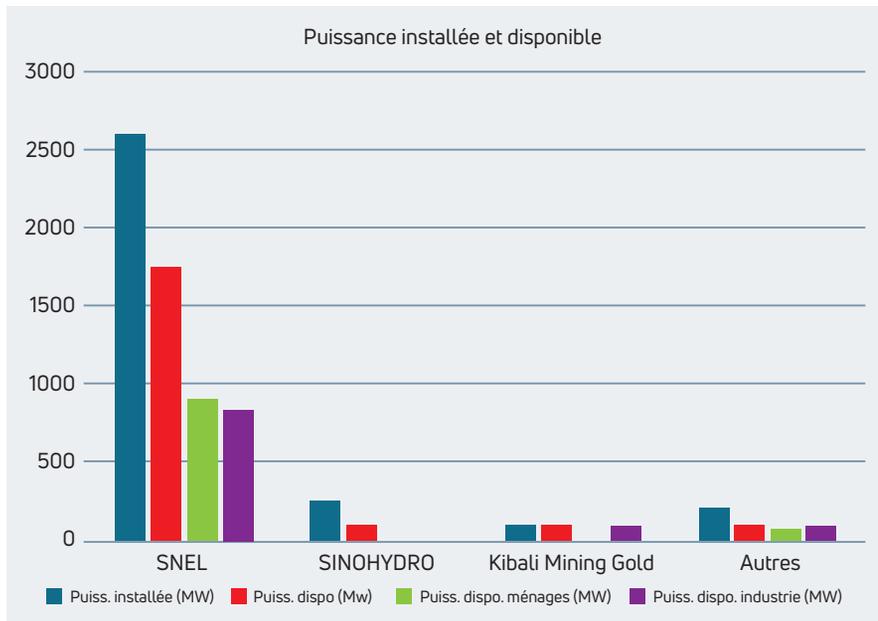


figure 5 : les plus gros opérateurs

De ce graphe, nous remarquons que la SNEL demeure toujours l'opérateur majeur dans le pays, huit ans après la réforme.

Eu égard aux inégalités dans la desserte en électricité et au manque d'intérêt des opérateurs du secteur d'investir dans certaines zones du pays, il devient impérieux de mettre en place un plan d'électrification qui puisse donner des orientations pour combler ces inégalités et orienter les investissements dans la fourniture d'énergie, que ce soit de la part du secteur privé ou du secteur public.

Ce plan est basé sur les informations disponibles et celles qu'il faut encore collecter selon l'approche présentée ci-dessous. C'est essentiellement des informations à propos de :

- Le potentiel : les informations sont, en grande partie, issues de l'ATLAS des énergies renouvelables ;

- La demande : il s'agit de :

- La demande potentielle des territoires ;
- La demande basée sur la solvabilité des territoires (fonction du pouvoir d'achat de la population).

Elle dépendra de la taille des ménages.

Tandis que la demande solvable dépendra notamment du niveau de revenu des ménages. C'est sur cette base que leur consommation spécifique est estimée en moyenne de 50 à 100 KWh par mois.

- L'offre existante : elle sera déterminée par les données de l'ATLAS, mais aussi d'autres sources croisées et des visites de terrain organisées par l'équipe technique de l'ANSER ;
- Le taux d'accès à l'électricité.

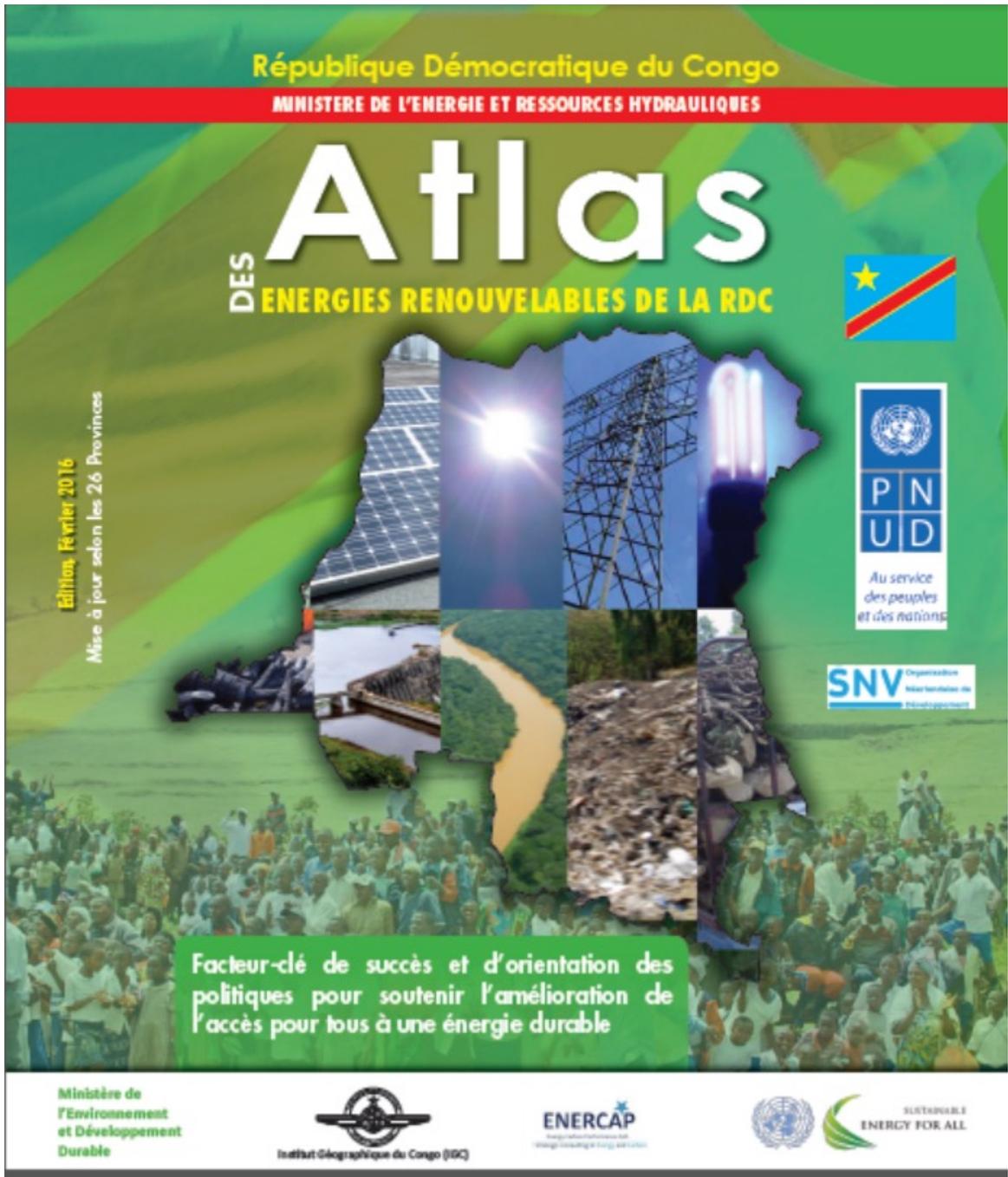
C'est avec ces considérations qu'un plan d'électrification des milieux ruraux et périurbains a été mis en place, en conformité avec l'une des

missions de l'ANSER. Ce plan a vocation à être intégré dans le Plan National d'Electrification. Ce dernier contiendra aussi la partie urbaine.

- 2025 : avec l'objectif du taux d'accès de 30%
- 2030 : avec l'objectif du taux d'accès de 60%.

D'où la période de 2021 à 2030.

Il convient de noter que l'horizon de la planification dans cette étude est l'année 2030 avec deux jalons en 2022 et 2030. L'objectif étant :





DG ANSER entouré du DG de Bbox de d'Altech lors de la signature des bons de commandes



Signature de bons de commande entre l'ANSER et trois opérateurs énergétiques



Sur la RN4 tronçon Buta
– Banalia, Expert ANSER
pour la coordination du
Pool Grand Oriental en
mission exploiratoire



ANSER, Membre du PNUD
et le secrétariat général
de MRHE en mission de
vulgarisation des mesures
d'accompagnement de la
loi sur la libéralisation du
secteur de l'électricité



La coordination de
l'Anser Pool Grand
Kasai avec des
investisseurs en quête
de sites au potentiel
hydroélectrique

PRINCIPALES AVANCÉES DE 2021

03



*Expérience des subside avec
la phase de recherche fonds
mwinda*





Avancée 1 : Des essais réussis, riches d'enseignements, à dupliquer...

En 2021, par suite de l'implémentation de la feuille de route de l'ANSER élaborée en 2020, bien des avancées ont été enregistrées dans le secteur de l'électricité. Une nouvelle dynamique est indéniablement perceptible. Considérées dans leur globalité, ces avancées peuvent s'ériger en des indicateurs vitaux de la santé du secteur de l'électricité. Elles pourraient aussi constituer toute la valeur ajoutée résultant de l'opérationnalisation de l'ANSER.

3.1. Avancée 1 : Fonds Mwindi, des essais réussis à dupliquer car, riches d'enseignements...

Au cours de l'année 2021, l'ANSER a recouru à son levier pour l'accélération de l'électrification rurale, le Fonds Mwindi pour lancer la phase expérimentale de son approche « subsides » en cherchant prioritairement à comprendre les différentes pesanteurs du marché dans les zones rurales et périurbaines de la RDC. Au cours de la même année, ANSER a expérimenté certaines technologies portant notamment sur l'éclairage public.

Il s'agissait pour l'ANSER de comprendre les contraintes du marché, les contraintes logistiques et celles du temps qu'il faudra affronter pour mener à bon port des projets d'électrification aussi ambitieux que ceux contenus dans son portefeuille énergétique.

3.1.1. Approche Subside dans le contexte de la RDC : retour sur le pilote/ Recherche "Fonds Mwindi"

Lancé depuis 2020, le fonds pour l'électrification hors réseau et les solutions de cuisson propre, dénommé « Fonds Mwindi », est un fonds de subsides destiné à corriger les inégalités constatées dans l'accès à l'électricité entre d'une part le milieu urbain qui concentre la quasi-totalité des ménages électrifiés en RDC et d'autre part, les milieux périurbain et rural où les taux d'accès à l'électricité sont relativement faibles. Un des facteurs qui explique le faible taux d'accès à l'électricité dans les milieux périurbain et rural en

RDC est sans nul doute le faible pouvoir d'achat des populations qui vivent dans ces milieux constitués essentiellement de travailleurs agricoles et de travailleurs occasionnels dont la plupart n'ont pas des revenus stables et réguliers.

Fort de ce constat, les autorités publiques de la RDC, se montrent décidées à suppléer au faible pouvoir d'achat de certaines catégories sociales à travers la mission assignée au Fonds Mwindi. De la sorte, le Fonds Mwindi a développé une approche d'appui à l'électrification qui consiste à soutenir en même temps l'offre et la demande de l'électricité au moyen d'un subsides accordé aux ménages via un mécanisme de financement basé sur la performance mis en place avec les opérateurs du secteur de l'électricité. Ce mécanisme, à la fois innovant par ses instruments de pilotage et de contrôle et singulier par le fait que c'est pour la première fois qu'un tel mécanisme soit mis en œuvre en RDC dans le cadre d'un programme d'accès à l'électricité, a été préalablement testé au moyen d'un programme pilote à petite échelle d'une durée de 5 mois, soit de juin à décembre 2021.

Ce programme pilote, mis en œuvre en les milieux périurbain et rural dans sept provinces de la RDC, était destiné à fournir les informations nécessaires à la mise à l'échelle réelle des interventions du fonds Mwindi sur l'ensemble du territoire national. Au total 3000 ménages ont été touchés par ce programme pilote durant lequel le fonds Mwindi, via un mécanisme de financement basé sur la performance mis en place avec trois opérateurs privés du secteur de l'électricité (orange Energy, Bboxx, Altech), a permis la commercialisation des kits solaires à un prix réduit de 25% et dont le paiement était échelonné sur une période allant jusqu'à 24 mois. Les Kits solaires, mise en vente dans le cadre de ce programme pilote, étaient des systèmes solaires autonomes destinés à fournir l'éclairage, la possibilité de charger plusieurs téléphones, d'écouter la radio et de suivre la télévision.

Pour assurer que les populations cibles étaient effectivement informées de cette vente des kits solaires à prix réduits, les opérateurs ont mis en œuvre une série de campagnes de communication et de marketing destinées à présenter aux

populations les différentes fonctionnalités des kits solaires, les modalités de paiement ainsi que les avantages comparatifs de l'utilisation de ces kits solaires vis-à-vis des autres sources d'énergie.

Dans le but d'alimenter avec les données factuelles la réflexion menée en vue de la mise à l'échelle réelle de ses interventions, le fonds Mwindi a diligenté une évaluation du programme pilote en vue de mesurer les résultats atteints, de collecter les leçons apprises et d'identifier les bonnes pratiques.

Lors de cette évaluation, un échantillon de 341 ménages a été sélectionnés parmi les 3000 ménages qui ont acheté les kits à prix réduit durant le programme pilote. Les chefs de chacun des ménages échantillonnés ont ensuite été soumis à un questionnaire destiné à mesurer les résultats effectifs du programme pilote et à collecter les informations caractéristiques des ménages touchés.

En plus de cette enquête par questionnaire, une série de discussion en groupes – six en tout – a été organisée avec les membres des ménages qui ont acheté les kits durant le programme pilote. Ces discussions en groupes ont permis de fournir les informations qui ont permis de comprendre les mécanismes ayant conduit à la formation des résultats du programme pilote. Ces discussions en groupe ont également été mises à contribution afin de recueillir le point de vue des ménages sur des questions plus larges liées à l'accès à l'électricité et aux services énergétiques en milieu périurbains et rural.

Enfin, des interviews ont été organisé avec les informateurs clés impliqués dans la planification, la mise en œuvre et/ ou la coordination du programme pilote. Ces interviews ont permis d'une part, à recueillir les avis et considérations des personnes clés concernant les modalités de mise en œuvre de ce programme pilote et d'autre part, d'identifier les facteurs important à prendre en compte lors de la phase de mise à l'échelle réelle.

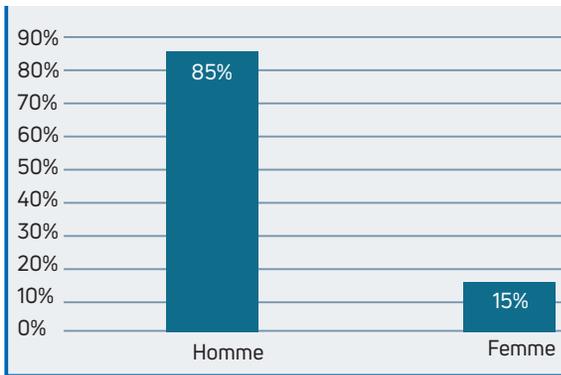
Le rapport produit à l'issu de cette évaluation comparent les constats, les conclusions et les

recommandations que nous présentons ci-dessous :

Le premier constat est que les ménages qui ont acheté les kits solaires mise en vente dans le cadre du programme pilote ne vivent pas tous en milieu périurbain et rural. En effet, plus d'un tiers des ménages touché par le programme pilote vit en milieu urbain. Ce que l'on peut considérer comme une déviation par rapport à la zone d'intervention fixée aux opérateurs par le fonds Mwindi, est, en réalité, révélatrice des difficultés rencontrées par les opérateurs dans la délimitation de différentes zones (urbaines, périurbaines et rurales). Pour éviter de retomber dans les mêmes travers lors de la mise à l'échelle réelle du fonds Mwindi, tous les informateurs clés ont recommandé que les sites concernés par les prochaines interventions du fonds Mwindi soient nommément identifiés et communiqués ensuite aux opérateurs sélectionnés.

Milieu d'habitation	
Urbain	37,54%
Périurbain	29,33%
Rural accessible	18,77%
Rural moins accessible	14,37%

L'évaluation a mis en évidence le fait que parmi les ménages qui ont été en mesure de s'acheter un kit solaire durant le programme pilote, moins de deux ménages sur dix est dirigé par une femme. Ce constat est révélateur du fait que l'accès à l'électricité reste un phénomène sensible au genre, en particulier en milieu rural et auprès des populations pauvres comme illustré par les tableaux ci-dessous. Il est donc bien indiqué de mettre en place lors de prochaines interventions du fonds Mwindi, une stratégie genre destinée à répondre aux défis spécifiques rencontrés par les ménages dirigés par les femmes



% des ménages par genre du chef de ménage et par profil socioéconomique

Profil socioéconomique des ménages	Genre du chef de ménage		Total
	Homme	Femme	
Très pauvre	1%	14%	15%
Pauvre	19%	1%	20%
Moyen	30%	0%	30%
Riches	35%	0%	35%
Total	85%	15%	100%

% des ménages par genre du chef de ménages et par lieu habitation

Milieu	Genre du chef de ménage	
	Homme	Femme
Urbain	29%	8%
Périurbain	23%	7%
Rural accessible	19%	0%
Rural moins accessible	14%	0%
Total	85%	15%

Le tableau, ci-dessus, montre également que l'accessibilité du lieu où habite le ménage a joué pour beaucoup dans l'accès des ménages aux kits solaires. En effet, les ménages vivant dans les milieux ruraux d'accès difficile représentent une infime minorité, soit 14%, des ménages qui ont acheté un kit solaire durant le programme pilote. Si cette inégalité au détriment des ménages vivant en milieu d'accès difficile est en partie expliquée, comme illustré par le tableau ci-dessous, au fait que les opérateurs ont limité leur campagne de communication et de marketing dans des milieux d'accès facile, il n'en demeure pas moins que l'accessibilité du milieu où vivent les ménages reste un facteur dont il faudrait tenir compte lors des prochaines interventions du fonds Mwindi. En l'absence d'une stratégie destinée à encourager les opérateurs à aller dans les coins d'accès difficile du territoire national, aucune perspective d'électrifier les ménages vivant dans les milieux d'accès difficile ne serait envisageable.

L'évaluation a mis en lumière le fait que la réduction du prix des kits solaires ainsi que l'allongement sur 24 mois de la période de paiement de ce kit, rendus possibles grâce au subside accordé par le fonds Mwindi, ont effectivement permis de booster les ventes de l'ordre de simple au double durant le programme pilote comme illustré dans le graphique ci-dessous.

Ce constat a été salué par tous les trois opérateurs qui le considèrent comme le signe le plus probant de l'efficacité du modèle Mwindi dans la mesure où, par ce constat, ce modèle a effectivement démontré sa capacité à s'attaquer à l'épineux problème causé par le faible pouvoir d'achat des populations.

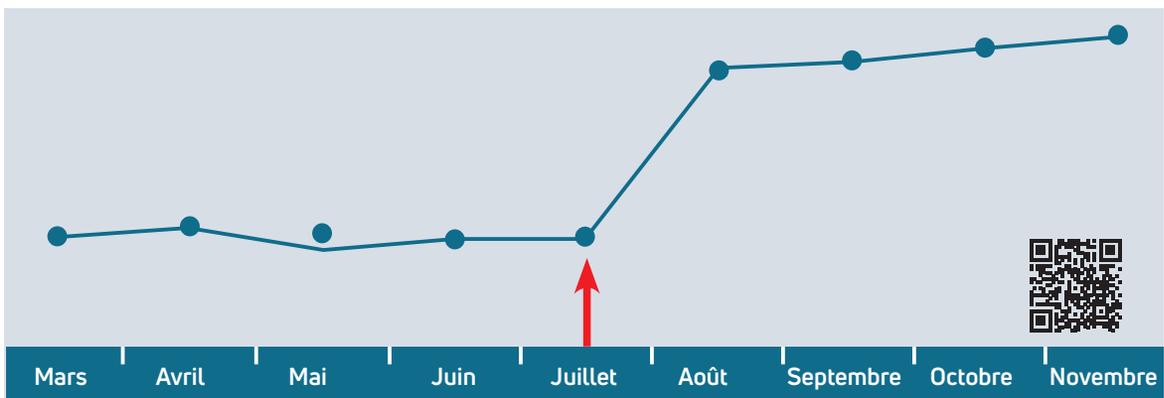
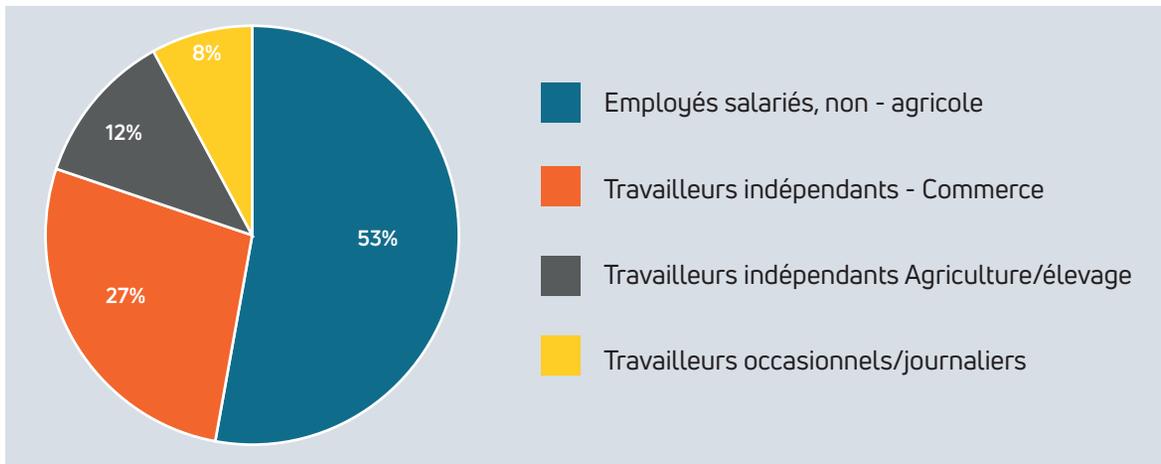
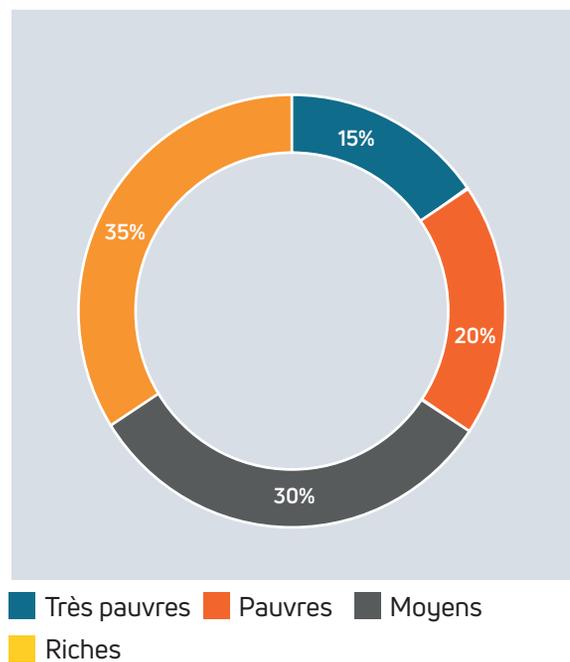


figure 6: l'impact des subsides sur la vente des opérateurs



Au regard des profils socioprofessionnels des ménages illustrés par le graphique ci-dessus, la grande majorité (80%) des ménages qui ont pu acheter un kit solaire durant le programme pilote disposent d'un revenu stable (employés salariés non agricoles et travailleurs Indépendants - commerçants). Ce constat permet logiquement d'aboutir à la conclusion selon laquelle les opérateurs ont mis en place des filtres qui ont permis d'éliminer les ménages qu'ils considèrent comme étant à risque, c'est-à-dire ceux qui ne disposent pas d'un revenu stable (journaliers et travailleurs dans le secteur agricole). Quand on sait que 80% de la population rurale en RDC est composée des manages agricoles, il est évident que le fonds Mwinda devra trouver les moyens les plus appropriés susceptibles d'encourager les opérateurs à étendre leur offre auprès des populations qu'ils considèrent à risque. Aux dires des opérateurs, un de ces moyens serait de revoir à la hausse le niveau de subside accordé et de faciliter l'accès à des fonds de garantie.



L'analyse des profils socioéconomiques des ménages a été réalisée selon l'approche non monétaire qui consiste à identifier les déterminants de la richesse et à classer ensuite les ménages sur la base de ces déterminants. Elle a permis de classer les ménages en 4 catégories socioéconomiques comme illustrées ci-dessous. La proportion des ménages pauvres et très pauvres est anormalement bas entre 15 et 20% seulement. Ces pauvres et très pauvres sont tous en milieu rural.

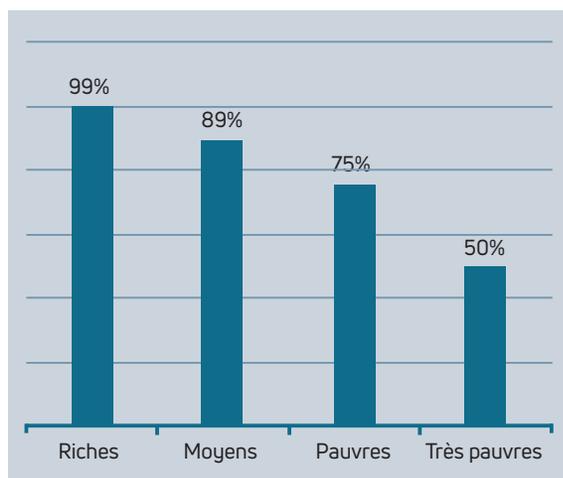
% des ménages par profil socioéconomique et par milieu d'habitation

Profil socioéconomique des ménages	Milieu d'habitation				Total
	Urbain	Périurbaine	Rural accessible	Rural moins accessibles	
Très pauvre	0%	0%	0%	14%	15%
Pauvre	0%	1%	18%	1%	20%
Moyen	6%	24%	0%	0%	30%
Riches	31%	4%	0%	0%	35%
Total	37%	29%	19%	14%	100%

À la question de savoir «payez-vous régulièrement les différentes mensualités de votre kit solaire», les ménages, même les très pauvres (50%), répondent par l'affirmative. Ceci démontre l'efficacité du mécanisme d'échelonnement des paiements mis en place. Ce mécanisme a effectivement permis de réduire à la hauteur des ménages, même les très pauvres, le montant à payer chaque mois au point que le paiement est régulier à la grande satisfaction des opérateurs.

% des ménages qui payent régulièrement leurs mensualités

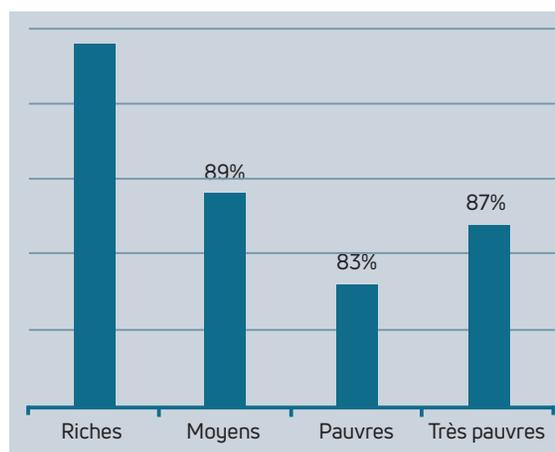
Une autre illustration de l'efficacité du modèle, mis en lumière par cette évaluation, est captée par le graphique ci-dessous qui indique la proportion des ménages qui affichent leur ferme volonté à payer leur mensualité jusqu'à la fin.



% des ménages qui affichent la volonté de payer jusqu'à échéance

Même les ménages très pauvres affirment (87%) qu'ils vont continuer leur paiement jusqu'à échéance de 24 mois. Ceci indique très clairement que les ménages, une fois qu'ils ont goûté à l'électricité, ils sont prêts à faire les sacrifices nécessaires pour le garder.

Les ménages ont saisi l'occasion leur offerte par cette évaluation pour exprimer leurs besoins en services énergétiques supplémentaires et manifester leur satisfaction vis-à-vis des services énergétiques auxquels ils ont eu accès. Il apparaît très clairement que les besoins des ménages vont bien au-delà des services offerts dans le cadre du



programme pilote, il appartient au fonds Mwinda de mettre en place des réponses appropriées pour chacun de ces besoins.

Besoins énergétiques des ménages



Kit solaire ALTEC subventionné par l'ANSER

Services énergétiques	Demande	
	Exprimée	Satisfaite
Eclairage	X	X
Recharge du téléphone	X	X
Accès à la télé et radio	X	X
Réfrigération	X	
Pompe solaire	X	
Cuisson propre	X	

3.1.2. Retour sur le Projet test d'éclairage public

L'éclairage public dans les zones rurales et périurbaines constitue un segment important de l'action de l'ANSER. A travers son partenariat avec l'entreprise Solektra Mali Sarl, l'ANSER a bénéficié, à titre gracieux, d'un lot de solutions solaires comportant :

- 250 kits domestiques pour alimenter en électricité 250 ménages vulnérables, à raison de 130 kits dans la cité de Yatoko (Province de la Tshopo) et 120 kits dans la cité de Madaka (Province du Sud Kivu) ;
- Les lampadaires pour fournir 1,2 km d'éclairage public à la périphérie périurbaine de Nd'jili (Nd'jili brasserie) – Kinshasa en proie à l'insécurité ;
- Deux mini centrales solaires de 74 kWc

chacune pour alimenter Mongata dans la périphérie de Kinshasa et Irambira-Nord dans la province du Sud Kivu, bénéficiant à environ 740 ménages.

Les éléments clés que l'ANSER souhaite tester dans le cadre de sa collaboration avec SOLEKTRA sont :

- La logistique liée à l'importation et à la distribution des solutions électriques ;
- La structure des coûts ;
- L'impact sur le petit commerce ;
- L'impact sur la sécurité ;
- L'impact sur l'industrie locale (les poteaux étant manufacturés localement) ;
- L'impact sur l'emploi (recours à la main d'œuvre locale) ;
- Les conditions de la mise en place d'un réseau électrique isolé.

Tous ces éléments devraient informer la phase de passage à grande échelle du programme d'éclairage public en milieu rural et périurbain que l'ANSER prévoit mettre en place sur une échelle plus large d'environ 100 km.

3.1.3. Décentralisation de l'ANSER et partenariat à l'échelle des provinces

L'approche de l'électrification du Congo rural à partir de ses entités de base a été l'option adoptée par l'ANSER dans feuille de route élaborée en 2020 au lendemain de son opérationnalisation. Cette démarche s'affermir davantage à l'aune du programme de développement à la base initiée par le gouvernement central.

A. La Décentralisation : l'approche des pools amorcée

Le périmètre défini pour l'exercice du mandat de l'ANSER est le Congo rural et périurbain. Dans ces conditions, l'ANSER retient une approche décentralisée de ses missions, tout d'abord en créant six « Pools », en charge de la politique d'électrification, dont trois (Espaces Grand Kasai, Grand Equateur et Grand Oriental) sont déjà opérationnels à la fin de 2021. Pour ces trois Pools, il s'est agi en 2021 d'organiser l'action de l'ANSER sur le terrain avec les responsables locaux, en partant des Plans Locaux d'Electrification-

approche 145 territoires.

Pour son Directeur Général, « L'ANSER, n'est seulement pas Kinshasa. Notre mission est d'être aux côtés de différents Gouverneurs des Provinces et leur apporter l'assistance qu'il faut dans les responsabilités qui leur sont attribuées dans la nouvelle loi, notamment l'attribution des concessions. Notre approche reste celle du bas vers le haut (Bottom-up). Nous devons nous assurer que l'énergie soit un projet qui s'intègre dans une dynamique de développement. L'énergie doit s'intégrer dans des plans de développement provincial. Être dans les provinces constitue pour l'ANSER une priorité pour connaître les acteurs et connaître les défis ».

B. Dialogues des politiques sectorielles C'est dans cette vision que les équipes de l'ANSER se sont penchées sur les documents de planification à moyen et long terme de différents ministères nationaux et provinciaux, ainsi que de leurs services techniques, afin de s'appuyer sur des projets de développement déjà inscrits dans la vision de la nation aux horizons 2030. Il s'agit par exemple de la Politique Nationale d'aménagement du territoire, le Plan de Relance Agricole 2030, la vision Pêche et Elevage 2025, le Plan de l'industrialisation de la RDC 2030, les projections de la FEC dans le secteur minier, la modélisation du marché de l'électricité telle qu'analysée par la plateforme Ressource Matters, les Plans Locaux de Développement rédigés avec l'appui technique et financier du PNUD, le plan d'électrification de grandes villes tel qu'entrepris par le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité à travers son unité UCM et bien d'autres.

Les discussions ont aussi associé d'autres agences étatiques, telle l'ANAPI et l'ICCN, avec lesquelles l'ANSER a signé des accords de partenariat respectivement sur la promotion du marché de l'électricité en RDC et l'électrification des agglomérations autour des aires protégées.

Avancée 2 : Plans locaux d'Electrification 2021-2030, approche 145 territoires

En vue d'électrifier le pays, un plan d'électrification des milieux ruraux et périurbain a été mis en place, en conformité avec l'une des missions de

L'ANSER. Ce plan à vocation d'être intégré dans le Plan National d'Electrification. Ce dernier contiendra aussi la partie urbaine. L'étude a été faite pour la planification à l'horizon 2030 avec un jalon 2025.

Approche retenue

Le cadre stratégique pour les études de la planification peut être défini dans le schéma suivant :

Au-delà de l'exploitation du fonds documentaire

- a. Les deux éléments majeurs de la planification sont la demande et l'offre ;
- b. La demande est évaluée en fonction des besoins des populations/ ménages ainsi que les potentialités de développement ;
- c. L'offre est évaluée en fonction des sources d'énergie existantes, mais aussi du potentiel disponible avec les coûts estimatifs de leur implémentation ;
- d. L'offre et la demande trouvent leur expression dans les territoires de la RDC et font l'objet de la politique gouvernementale ;
- e. Grâce aux études, on peut combiner les deux pour ;
 - Identifier les technologies et les besoins d'investissements ;
 - Identifier les projets à court terme et le PIP sur lequel on reviendra.

Pour aborder les études de planification, il se présente un choix à faire entre deux possibilités: l'approche bottom-up ou l'approche top-down. Les éléments à retenir pour la meilleure approche sont :

- Le moindre coût ;
- Le temps nécessaire pour arriver aux résultats escomptés ;
- La facilité d'atteindre le niveau de perfection des études ;

L'approche que l'ANSER a toujours privilégiée est l'approche bottom-up. Cependant le pragmatisme devra amener l'ANSER à privilégier les deux approches en tirant profit des avantages de chacune d'elle.

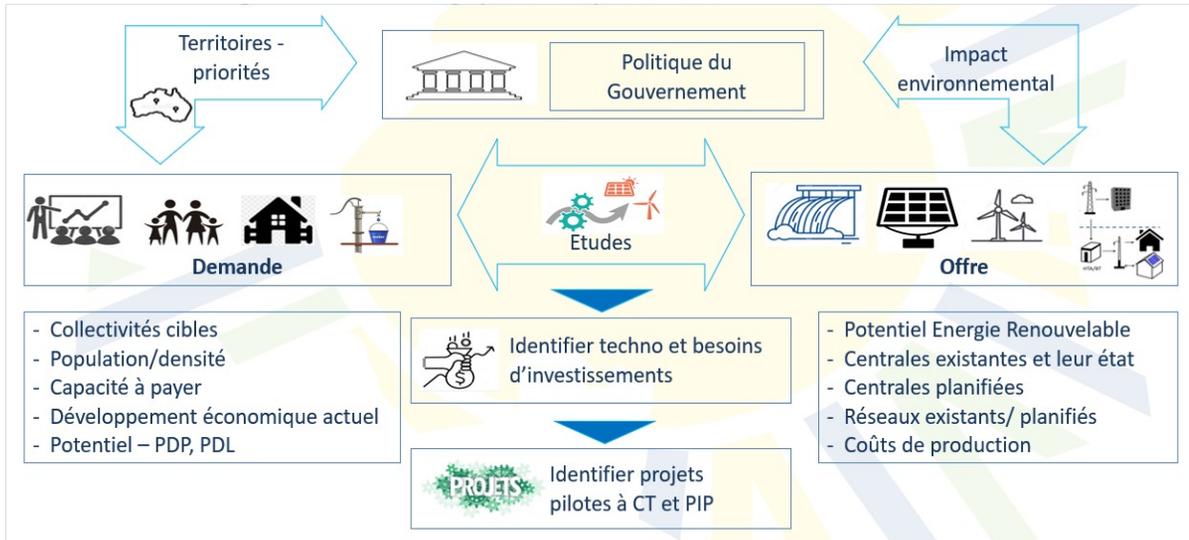


figure 6 : Projet d'investissements Prioritaires

Les avantages du top-down sont :

- La collecte des données est rapide ;
- Pas de déplacements notables ;
- Les coûts logistiques sont faibles.

Et ceux du bottom-up étant :

- Les données reflètent la réalité locale ;
- Les discussions avec les bénéficiaires valorisent le travail de planification ;
- La prise en compte des PDP, PDL ;
- L'identification aisée des contraintes du terrain pour la mise en œuvre des projets.

À ces deux approches a été associée la démarche documentaire.

L'étude a bénéficié de plusieurs descentes sur terrain, notamment dans le Pool du Grand Kasai (cinq provinces), dans le Pool Grande Orientale (quatre provinces), mettant à profit le déploiement de l'ANSER dans ces deux Pools, et dans le Pool Grand Equateur (cinq provinces). Les autres Pools ont connu également des missions de terrain, quoique réduites :

- Kikwit, Idiofa dans le Kwilu ;
- Goma dans le Grand Est ;
- Kolwezi (Busanga) dans le Grand Katanga

Ces descentes de terrain ont parmi de rassembler pas mal d'informations sur la demande, mais aussi

sur l'offre (confirmation de certaines données et collecte d'autres qui n'étaient pas disponibles).

Une autre caractéristique de l'approche retenue par l'ANSER, c'est qu'elle est intégrée. Le développement ne se fait pas dans un vase clos, d'où le dialogue multisectoriel.

L'ANSER a eu des ateliers de réflexion, des échanges dans ce contexte :

- a. Avec la participation des délégués du ministère de tutelle ainsi que d'autres participants, ANSER a eu à clarifier la notion du ménage électrifié ;
- b. Avec l'appui du ministère, une autre dimension du périmètre périurbain a été présentée ;
- c. Les ministères et autres institutions ont partagé avec l'ANSER des informations et des projets, c'est notamment :

- Le ministère du Développement Rural ;
- Le ministère de Pêche et élevage ;
- Le ministère du Plan ;
- Le ministère des PME ;
- L'ICCN...

3.2. Résultats de l'étude de planification

L'étude a été faite pour la planification à l'horizon 2030 avec un jalon 2025.

Modélisation

Au regard des besoins en électrification et des fonds disponibles pour assurer ces besoins, la fourniture d'électricité au moindre coût apparaît comme une évidence et une nécessité. Le choix de la technologie la moins coûteuse pour le même service permet de subvenir davantage aux besoins d'électrification.

La planification de l'ANSER obéit au même principe et permet d'identifier les technologies les plus appropriées en fonction de la localisation des sources d'énergies disponibles, de la densité de la population, de sa capacité à payer. La localisation des investissements peut dépendre de décisions concernant l'organisation du territoire, par exemple l'équilibre entre territoires ou de la nécessité d'électrifier certains d'entre

eux en priorité, étant donné leur retard. Une fois ces territoires identifiés, l'ANSER recherche la technologie qui permet la fourniture d'électricité au moindre coût.

Résumé du PNE

Les résultats majeurs des études de planification réalisées concernent les 145 territoires de la République Démocratique du Congo et concernent pour chacun de ces territoires :

- Les estimations de la demande : l'étude s'est penchée sur la demande évolutive et solvable;
- Les estimations de l'offre ;
- Les plans locaux d'électrification (PLE).

Les plans locaux d'électrification ont abouti à une liste par territoire des projets proposés sur :

- Les projets de production ;
- Les projets de transport et de distribution ;
- Les coûts de raccordement des ménages.

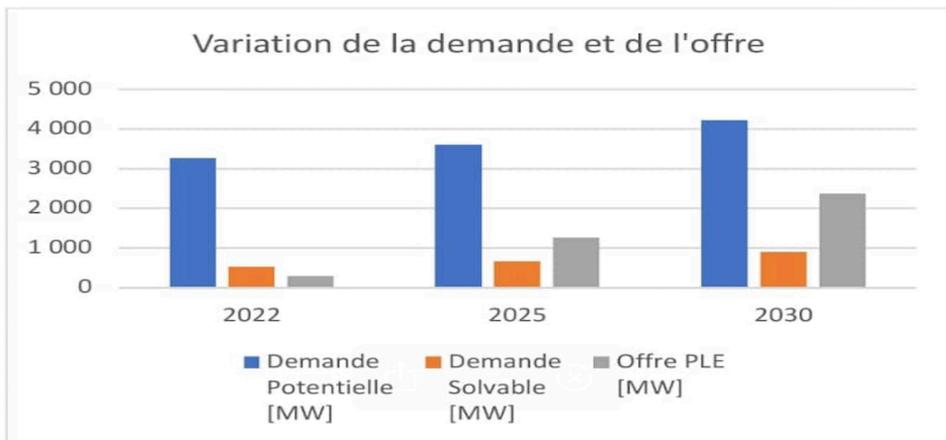
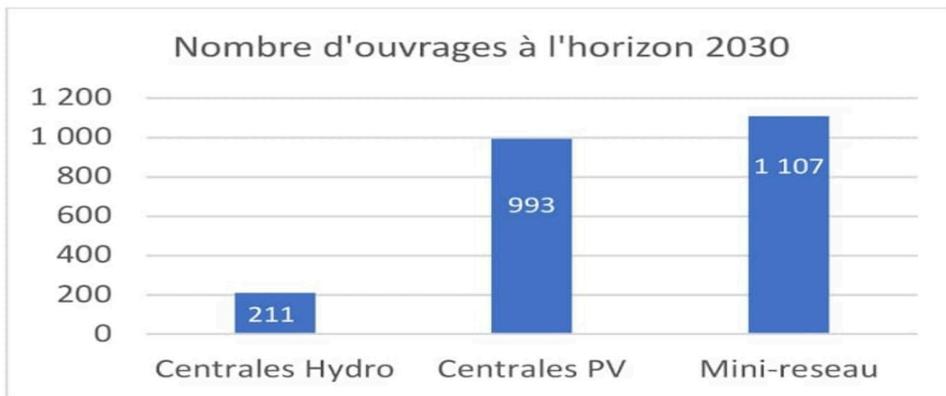
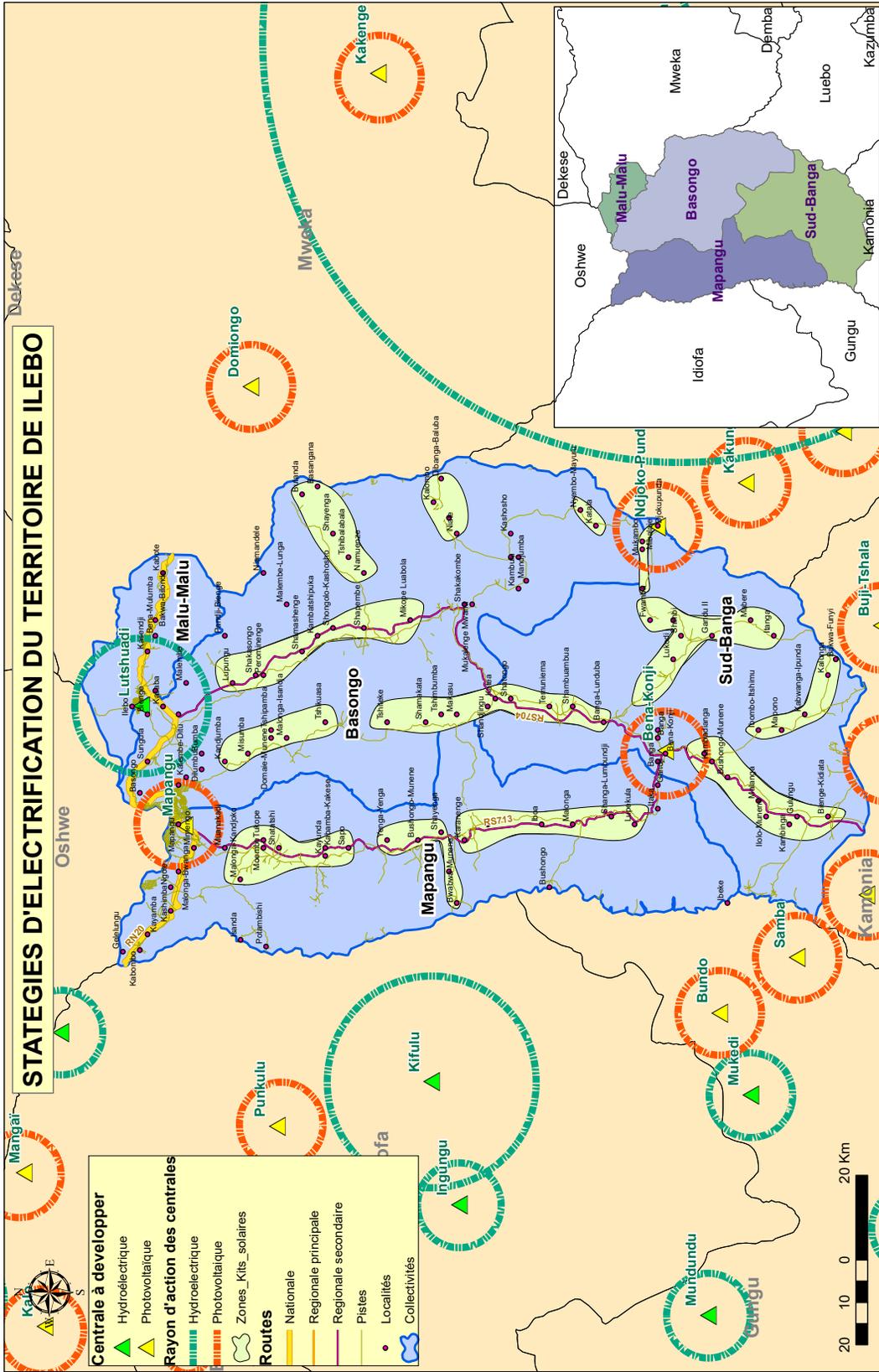


figure 7: Nombre d'ouvrages à l'horizon 2030

D. Quelques illustrations

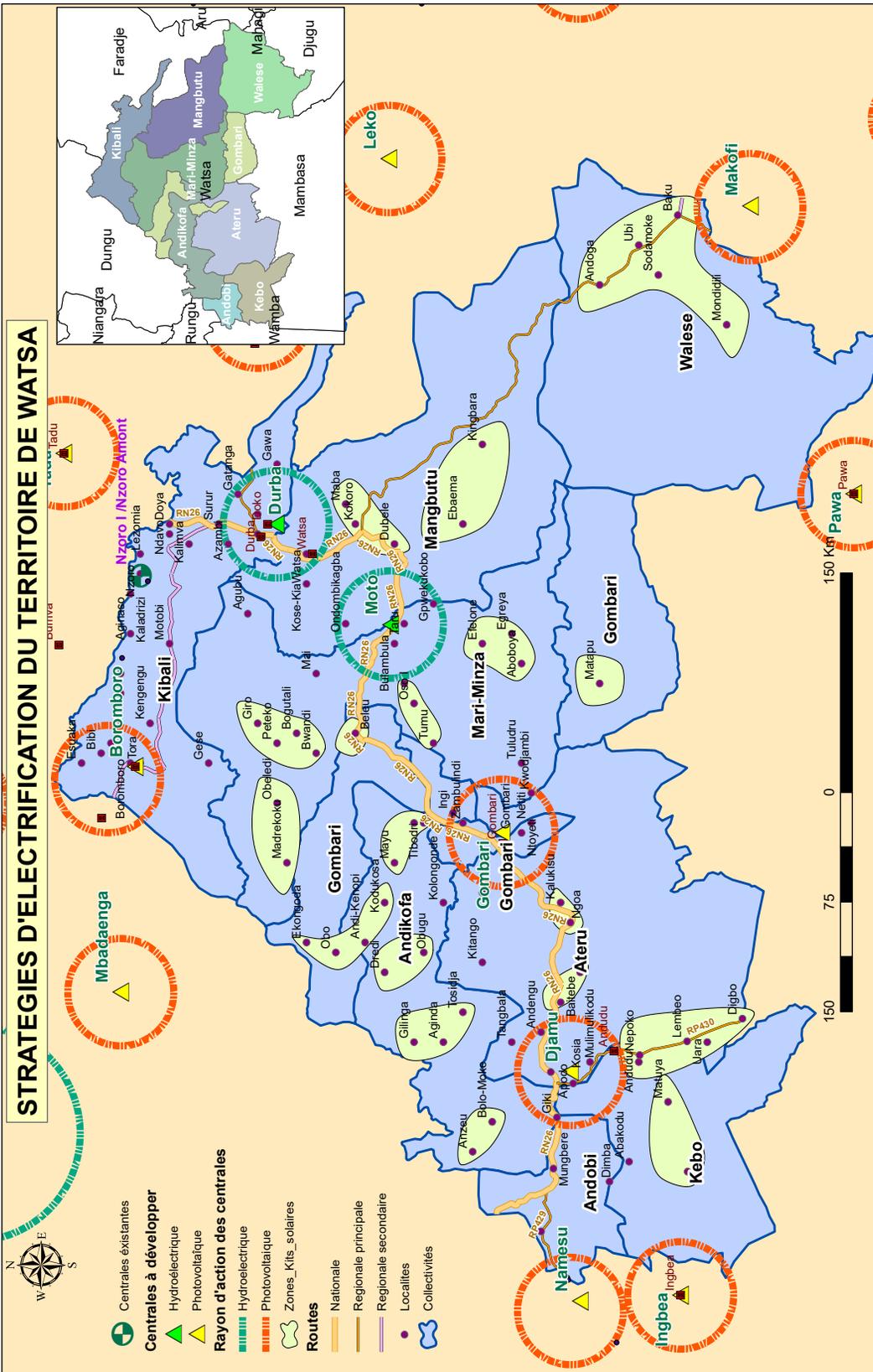



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES ET ENERGIE

Projet : Elaboration des Plans locaux
d'Electrification des territoires de la RDC/zones rurales
Rapport : Intermédiaire
Plan : ILEBO_PEL/ N° 01/KA/MJM/NT
Date : 2/28/2022

AGENCE NATIONALE D'ELECTRIFICATION
ET DES SERVICES ENERGETIQUES
EN MILIEUX RURAL ET PERIURBAINS





Avancée 3 : Programme d'Investissements Prioritaires 2021-2025

Comme la plupart des pays africains, la RDC s'est engagée à élaborer et à mettre en place des programmes d'électrification pour des zones rurales permettant de répondre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. C'est dans ce cadre qu'un plan directeur de l'électrification rurale appelé « Plans Locaux d'Electrification – approche 145 territoires » a été élaboré avec pour but d'établir les critères de choix des territoires, de hiérarchiser et de programmer les projets d'électrification dans les zones rurale et péri urbaine. Ces derniers sont traduits en Programmes d'Investissement Prioritaires avec des projets à implanter dans les 145 territoires à l'horizon 2025-2030.

Le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP2022-2025) décline les priorités en prenant en compte les grandes orientations de mise en œuvre formulées à travers les Plans Locaux d'Electrification. Il met l'accent sur les énergies

renouvelables avec des projets ciblés sur (i) l'extension du réseau électrique existants, (ii) le développement des mini réseaux solaires et hydroélectriques, et (iii) la réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes.

Ce PIP vise à attirer et guider des investissements des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé international et national pour la mise en œuvre des projets d'électrification rurale afin d'accroître rapidement le taux d'accès d'électrification au niveau national en général, et dans les zones rurales en particulier.

En raison de son taux d'électrification actuel relativement bas, l'objectif de 30% fixé pour 2025 est très ambitieux. L'atteindre suppose que l'on puisse fournir de l'électricité ou faciliter l'accès à l'électricité à environ 600 000 ménages par an. Pour y arriver, il faut entreprendre des actions d'envergure, hautement portées par les pouvoirs publics, avec un effet de levier important dans la mobilisation des investissements privés. C'est dans cette optique que s'inscrit les priorités retenues par l'ANSER dans son PIP 2022-2025.

Projets d'Investissements Prioritaires : Objectifs 2022 ➡ 2 138 370 habitants					
Rubrique		Territoires 	Ménages 	Capacité Installée [MW]	Budget [x10 ⁶ \$ USD]
1 Construction - Centrales Hydroélectriques 		10	46 822	4,88	15,10
2 Réhabilitation et Extension - Centrales Hydroélectriques 		11	30 214	4,20	8,01
3 Construction - Centrales Solaires 		40	250 589	22,32	41,80
4 Extension réseau électrique (Soutirage) 		03	28 770	5,10	7,85
TOTAL (soixante-douze millions, sept cent soixante mille USD)		64	356 395	36,50	72,76

figure 8: Programme d'Investissements Prioritaires 2021-2025

Le jalon retenue pour l'année 2022 se présente comme suit :

Les critères de choix de ses 64 projets d'électrification sont basés sur les éléments ci-dessous :

- Priorité aux projets disposant d'études de faisabilité : étant donné la rareté des études disponibles et de temps long mis pour sa réalisation, l'approche adoptée était celle de valoriser les études existantes. C'est le cas des études financées par PNUD, FONARRED et d'autres opérateurs privés ;

- L'approche intégrée « package développement communautaire » : l'approche sectorielle de l'électrification rurale est nécessaire, mais pas suffisant pour atteindre les ODD et promouvoir le développement socio-économique locale. D'où la nécessité de promouvoir l'approche multisectorielle car sans électricité les plans stratégiques de développement des différents secteurs (agriculture, pêches, santé, éducation, numérique, accès à l'eau potable, ...) ne pourront être pleinement accomplis. Ce qui constituera un frein dans la dynamisation de l'économie locale, le renforcement de la lutte contre la pauvreté et pour assurer la viabilité des exploitations d'électrification rurale.

- L'équilibre territorial : l'objectif était d'avoir un projet touchant au moins un territoire par provinces, afin de répondre à la nécessité de maintenir les équilibres socio-politiques et au souci de réaliser un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire national ;
- L'opportunité de mobiliser le secteur privé: ce secteur important mais qui est laissé longtemps sans accompagnement adéquat, devrait être redynamisé par une volonté politique intégrant leurs desideratas dans la planification ;
- Timing de réalisation au courant de l'année 2022 : tous les projets devront être débutés au courant de l'année 2022 ;
- Technologie hydro et solaire containérisée : une technologie ne nécessitant pas de grands travaux de génie civil, et ayant une facilité d'implémentation dans un temps record.

La contribution de ce PIP2022 dans le taux d'électrification nationale est représentée ci-dessous.

Les dossiers d'appel d'offres pour les aménagements de ses 64 projets sont en cours d'élaboration et pourront être publiés d'ici la fin du premier trimestre. En outre, tenant compte de manque des études de faisabilité fiables et complètes dans le secteur d'électricité, l'ANSER s'est résolu à préparer un avis à manifestation d'intérêt aux entreprises pour réaliser les études de faisabilité partant de ses Plans Locaux d'Electrification afin de définir les programmes d'investissements prioritaires les années 2023 - 2025.

Quelques projets sélectionnés sont listés ci-dessous.

Le PIP, qui répond à un besoin réel de la population rurale n'ayant pas accès à l'électricité malgré son potentiel aux ressources énergétiques, ne pourra être efficace que lorsqu'il est appuyé par des mesures d'accompagnement qui inciteront à l'amélioration de l'accès et de l'utilisation de cette électricité, en vue de lutter contre la pauvreté,

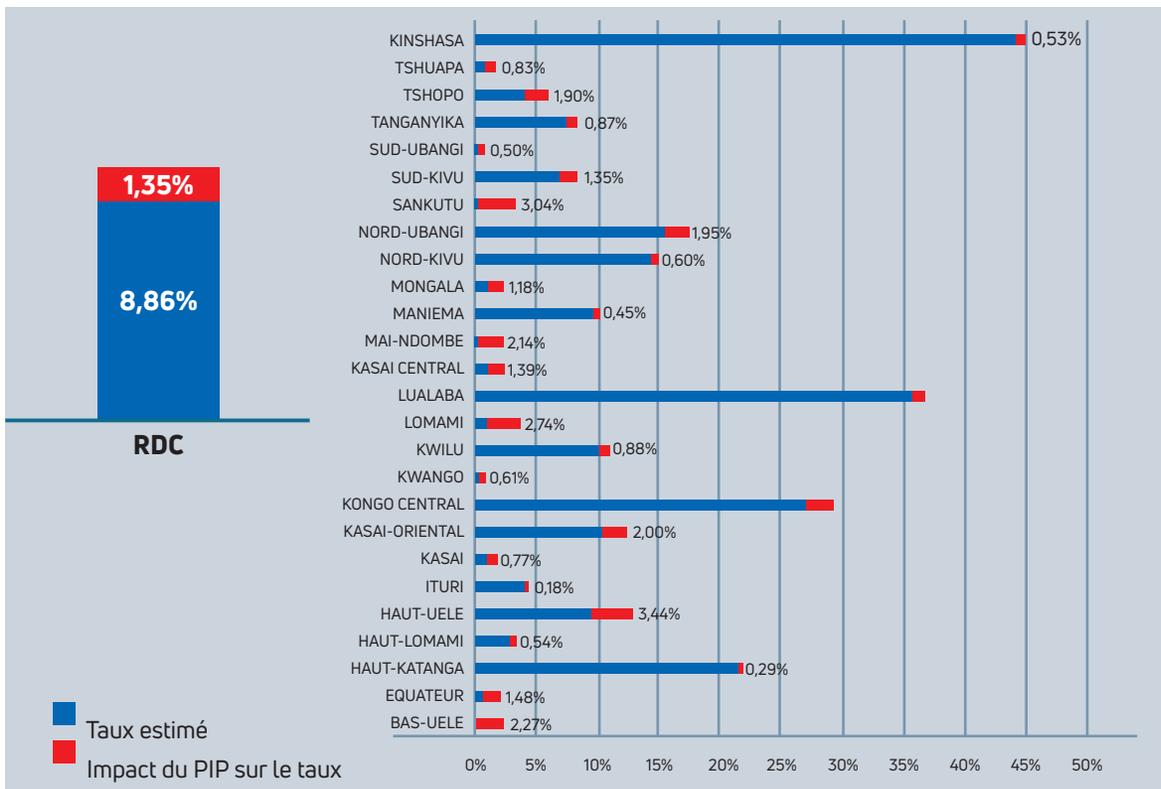


figure 9 : Impact du PIP sur le taux d'accès à l'électricité

de donner une impulsion au développement économique et social local, et de favoriser le désenclavement des zones rurales.

Il est important d'envisager d'une manière simultanée les projets d'électrification avec des mesures d'accompagnement permettant d'impulser les programmes sectoriels avec impact sur l'amélioration des conditions de vie des milieux ruraux.

Ceci nécessite au préalable (i) la prise en charge par le gouvernement des investissements de projets de l'électrification rurale définis dans le cadre de PIP, (ii) l'approche multisectorielle qui appelle une collaboration étroite de l'ANSER avec les responsables des autres secteurs : transport, ports, axes ferroviaires, ZES, zones de pêche, zones minières, zones incubatrices, Développement rural, (iii) l'utilisation des usages productifs de l'électricité, créateurs d'emploi locaux et de richesses à injecter dans l'économie locale, et (iv) l'impulsion de la consommation d'électricité, par l'accroissement du nombre de gros clients des secteurs productifs (artisanat, PME, agriculteurs), collectifs et sociaux (écoles, centres de santé, éclairage public, accès à l'eau

potable ...).

Donc, l'objectif spécifique de ce Programme d'Investissement Prioritaire est d'améliorer l'accès à l'électricité des habitants des centres ruraux et péri urbains des territoires par :

- la promotion d'usage domestique des services d'énergie dans les ménages à électrifier dans le but d'améliorer l'environnement domestique: au niveau de l'éclairage et, de l'utilisation des outils de communication (radio, télévision et téléphonie mobile) et dans l'adduction d'eau (motopompes), et du cuisson propre. Ceci permettra de remplacer l'usage des bougies et des lampes Coleman qui éclairent mal, et dégagent des fumées toxiques ainsi que le bois et le charbon de bois pour la cuisson.
- la promotion d'usage collectif (écoles, centres de santé, éclairage public) et amélioration des services :
- o au niveau des services de l'éducation : les élèves profiteront de la lumière diurne dans leurs ménages. Et ceux qui n'en ont pas profiteront de l'éclairage public pour

Réhabilitation centrales hydroélectriques

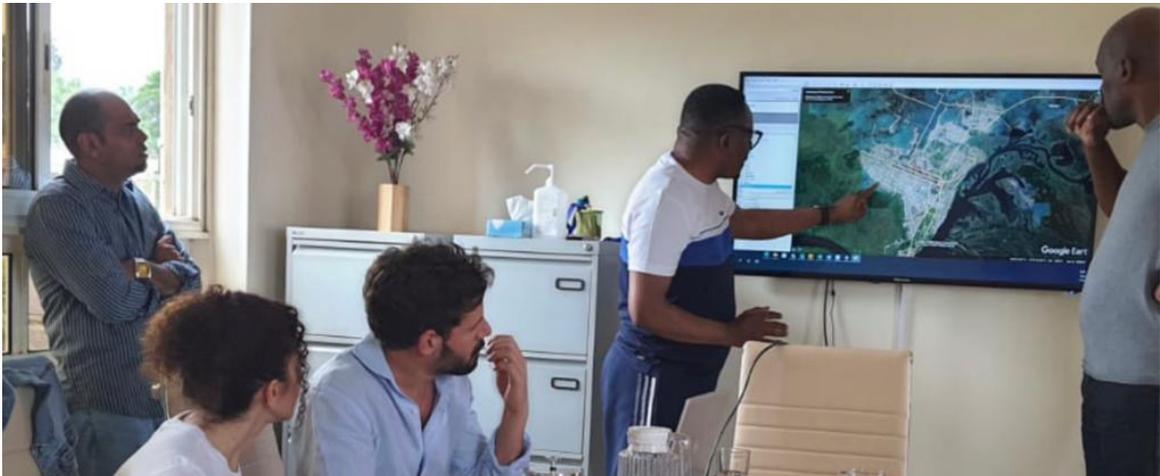
No	Province	Territoire	Centre à électrifier	Centrale	Montant estimé (M USD)	Potentiel MW	Upgrade MW	Potentiel ménages directs
1	Bas-Uele	Bambesa	Bambesa	Dingila	1	0,35	0,5	2500
2	Ituri	Irumu	Bunia (Péri-urbain)	Budana	30	13,5	15	75000
3	Ituri	Irumu	Irumu centre	Soleniama II	4	1,3	2	10000
4	Nord-Ubangi	Businga	Karawa	Karawa	2	0,37	1	5000
5	Kasai-Oriental	Miabi	Miabi	Muovo	10	4,5	5	25000
6	Maniema	Kailo	Kailo centre	Ambwe	8	2,1	4	20000
7	Maniema	Monga	Moga centre	Lubiadja	6	1,32	3	15000
8	Maniema	Pangi	Kampene	Kampene	6	1,6	3	15000
9	Maniema	Punia	Belia	Belia	6	2,2	3	15000
10	Haut-Lomami	Kamina	Kamina	Kilubi	24	9	12	60000
TOTAL ESTIME					97,00		84,74	242 500

Construction des centrales hydroélectriques : études existantes

No	Province	Territoire	Centre à électrifier	Site	Montant estimé (M USD)	Potentiel MW	Potentiel ménages directs
1	Bas-Uele	Aketi	Aketi, Buta centre, Dulia	Mabinza	28,800	7,200	36 000,000
2	Haut-Uele	Niangara	Niangara, Dungu	Wedde	25,600	6,400	32 000,000
3	Kasaï Central	Luiza	Luiza Cité, Kalunga, Luweta, Kabelekese, Bambaie, Lusanza, Loatshi, Mbushimaie	Luiza	24,400	6,100	30 500,000
4	Kasaï Central	Kazumba	Kazumba centre, Kananga périphérie	Mbombo	54,600	18,200	91 000,000
5	Manieam	Kailo	Lokando Cité	Tshala	6,300	2,100	10 500,00
6	Tanganyika	Kalemie	Lukombe	Kijiya	0,522	0,174	870,000
TOTAL ESTIME					140,22	40,17	200 870,00

Mini-réseaux solaires : (63 projets-Estimation : 95.76MUSD - 50.40MW - 252 000 ménages)

No	Provinces	Territoires	Type de projet	Centre à électrifier	Source énergie	Montant estimé (M USD)	Potentiel MWc	Potentiel ménages directs
1	Bas-Uele	Bambesa	MC Solaire	Bambesa	Solaire	0,95	0,5	2500
2	Bas-Uele	Bondo	MC Solaire	Monga	Solaire	1,9	1	5000
3	Haut-Uele	Wamba	MC Solaire	Wamba	Solaire	1,9	1	5000
4	Haut-Uele	Rungu	MC Solaire	Isiro	Solaire	0,95	0,5	2500
5	Tshopo	Isangi	MC Solaire	Yangambi	Solaire	1,9	1	5000
6	Tshopo	Ubundu	MC Solaire	Ubundu	Solaire	1,9	1	5000
7	Ituri	Irumu	MC Solaire	Bunia	Solaire	0,95	0,5	2500
8	Ituri	Djungu	MC Solaire	Djugu centre	Solaire	0,95	0,5	2500
9	Ituri	Aru	MC Solaire	Aru	Solaire	3,8	2	10000
10	Tshuapa	Befale	MC Solaire	Befale	Solaire	0,57	0,3	1500
11	Tshuapa	Djolu	MC Solaire	Djolu	Solaire	0,95	0,5	2500
12	Equateur	Bikoro	MC Solaire	Bikoro	Solaire	0,95	0,5	2500
13	Equateur	Bolomba	MC Solaire	Bolomba	Solaire	0,95	0,5	2500
14	Equateur	Lukolela	MC Solaire	Lukolela	Solaire	0,95	0,5	2500
15	Sud-Ubangi	Libenge	MC Solaire	Zongo	Solaire	0,95	0,5	2500
16	Sud-Ubangi	Kungu	MC Solaire	Lua	Solaire	0,95	0,5	2500
17	Nord-Ubangi	Yakoma	MC Solaire	Yakoma	Solaire	0,95	0,5	2500
18	Nord-Ubangi	Businga	MC Solaire	Karawa	Solaire	3,8	2	10000
19	Mongala	Lisala	MC Solaire	Lisala (Périurbain)	Solaire	3,8	2	10000
20	Mongala	Bumba	MC Solaire	Bumba (Périurbain)	Solaire	0,95	0,5	2500
21	Kasaï-Central	Kananga	MC Solaire	Kananga (Périurbain)	Solaire	3,8	2	10000
22	Kasaï-Central	Kananga	MC Solaire	Tshibashi	Solaire	0,95	0,5	2500
23	Kasaï-Central	Kazumba	MC Solaire	Mikalayi	Solaire	0,95	0,5	2500
24	Kasaï-Central	Kazumba	MC Solaire	Matamba/Shamatengu	Solaire	3,8	2	10000
25	Kasaï	Luebo	MC Solaire	Luebo	Solaire	0,57	0,3	1500



En labo, séance technique de travail sur les plans locaux d'électrification

préparer les leçons sous les lampadaires, et les enseignants auront une meilleure préparation entraînant l'amélioration de la qualité d'enseignement (avec l'utilisation des moyens audiovisuels et Internet).

moulin électrique, de couture, de coiffure, de scierie, de tour mécanique, etc. Par contre, dans les petits centres ruraux, cette dynamique sera faiblement perceptible au lancement du projet.

- o au niveau des services de la santé : une contribution à un meilleur accès et qualité des soins de santé. L'utilisation des réfrigérateurs pour le stockage de médicaments et vaccins localement. Pour le personnel de santé, les interventions nocturnes seront rendues plus aisées. Ce qui mettra les malades à l'abri des pénuries de la rareté de consommables des lanternes. Cela donne la possibilité d'équiper des centres de santé en équipements indispensables.
- o au niveau de la sécurité : l'installation d'éclairage public pour éclairer de foyers lumineux de villages non électrifiés. Ceci facilitera la réduction de manière sensible de l'insécurité et la délinquance nocturne, ce qui va d'avantage favoriser des activités économiques pendant les heures tardives.

- l'amélioration des conditions de vie des ménages : le projet va révéler son impact socioéconomique potentiel en intégrant les effets possibles sur la santé, l'éducation, la promotion de la femme, la sécurité et le développement des activités génératrices de revenus. Dans les centres ruraux électrifiés ainsi que dans ceux environnants non électrifiés, des populations tireront directement ou indirectement profit du projet.

Nécessité de définir le modèle économique pour permettre aux collectivités locales d'avoir la capacité de maintenance et d'entretien de l'éclairage public.

Nous soulignons qu'à court terme, l'impact sur l'économie locale sera relativement faible pour pouvoir entraîner des investissements à même d'accroître la productivité agricole ainsi que le développement de la petite industrie locale afin d'augmenter le pouvoir d'achat des populations rurales. D'où nécessité d'injecter les investissements supplémentaires pour impulser le développement de la petite industrie locale, sinon il faudra à moyen terme développer des mécanismes qui seront à même d'inciter le développement des activités économiques.

- la promotion de services à usage productif : dans les grands centres ruraux, le développement des activités économiques créatrices de richesses telles que : les activités artisanales, les travaux de soudure, de pompage d'eau, de

Projet	Capacité [MW]	Coût [106 USD]	Promoteur	Site	Territoire	Mobilisation Investissement	Exécution
Renforcement Centrale hydro de TSHIALA	+10,00	26,00	KfW	TSHIALA		Financement disponible	Négociations en cours pour l'opérationnalisation
Construction d'une centrale solaire	35,00	-	NURU	MBUJIMAYI			Démarche en cours pour la concession
Transport d'une capacité de SACIM	3,00	19,00	SNEL	MBUJIMAYI		En cours	
Centrale hydro de TSHIBASA	7,50	16,14	FPI	-	LUPATAPATA	En cours	
Centrale solaire de TSHIPUKA	10,00	17,00	FPI	-			Travaux en cours d'exécution par la société égyptienne PGESCO (Power Generation Services Company)
Microcentrale Hydro sur LUBI	10,00	76,70	TECMON	KEENA NKUNA	KABEYA KAMWANGA	En cours	Etudes en cours par Congo Méthodes
Centrale solaire	1,00	15,29	TECMON	-	KABEYA KAMWANGA	En cours	Etudes en cours par Congo Méthodes
	1,00		TECMON	-	KABEYA KAMWANGA	En cours	
Centrale solaire	1,00	1,80	CAC	KEENA NKUNA	KABEYA KAMWANGA		Etudes en cours ou faites. La société égyptienne EL SEWEDY exécutera les travaux. Terrain acquis
Microcentrale Hydroélectrique	4,50	9,00	MiyHydro	-	KABEYA KAMWANGA	Financements disponibles	Le bureau d'études Geo-Mossala collecté les données avec de récentes technologies. Etudes en cours
Centrale Hydroélectrique	10,00		Black Stars	-	KABEYA KAMWANGA		
Projet d'une microcentrale hydroélectrique pour la desserte de la commune de LUKONGA/ Kananga	0,20		STE	TSHIBASHI			Etudes en cours par la société STE.
Projet d'une minicentrale hydroélectrique sur la chute MBOMBO pour la desserte de la ville de Kananga et environs	10,00		STE	MBOMBO			Etudes en cours par la société STE.

Identité de l'ANSER à la
COP26
GLASGOW



*Les arguments de l'anser
à la cop 26*

Signature du protocole
d'accord entre l'ANSER
et l'entreprise Myhydro



Le Coordonnateur ANSER
Pool Grand Kasai en
compagnie de l'équipe
de Myhydro à Kabeya
Kamwanga



**PERSPECTIVES
POUR 2022**



04





Au seuil de l'année 2022, des signes avant-coureurs annoncent déjà, dans certains coins du globe, le retour à la normalité après l'impasse sanitaire causée par la Covid-19. A ce moment précis où la mobilisation collective des efforts s'amorce, l'humanité redécouvre l'énergie comme un des piliers indispensables à l'architecture de notre village planétaire. Le progrès, sous toutes ses formes, revendique la disponibilité de l'énergie.

Le Congo, pour sa part, continue d'afficher un tableau contrasté peignant d'une part, un énorme potentiel énergétique non exploité incluant les énergies renouvelables et d'autre part un déficit énergétique dont les effets plombent son élan actuel vers le développement. Les industries extractives, principales actionnaires de son économie, en payent les frais. Pour les populations rurales, la possibilité de varier les activités économiques est de même amoindrie faute d'accès à l'énergie.

2022 nous enfonce davantage dans la décennie

2021-2030 et requiert de notre part un discernement continu sur les enjeux aussi bien économique qu'énergétique.

4.1. Le trajectoire économique de la RDC 2021-2030

Quelle vision a dicté l'approche nationale de développement intensif et durable amorcée par les cinq chantiers de la république et aujourd'hui renforcée par le développement des 145 territoires ? Quelle est la place de l'électricité structurante dans cette trajectoire ? Quelles politiques publiques, quels lois et règlements sont mis en place pour encadrer cette croissance et surtout quelles opportunités d'investissement se présentent aux acteurs économiques désireux de participer au développement de la RDC ? C'est à toutes ces questions que la section qui suit tente de répondre.

Sans établir une corrélation certaine, une première lecture des données ci-dessus pose la question du rôle de l'accès à l'électricité de qualité

Pays	Kwh/hab	Pays	% de la pop.	Pays	\$USD
Afrique du Sud	4 198,0	Seychelles	100	Seychelles	25 758,0
Maurice	2 183,0	Maurice	100	Maurice	20 522,9
Botswana	1 816,0	Cap-Vert	95,5	Guinée Equatoriale	17 933,8
Namibie	1 653,0	Gabon	90,7	Botswana	15 452,7
Gabon	1 168,0	Afrique du Sud	85	Gabon	15 100,7
Zambie	717,0			Afrique du Sud	13 355,6
Zimbabwe	609,0			Namibie	9 294,6
Mozambique	479,0			Eswatini	8 862,4
Ghana	351,0			Angola	6 443,0

et en quantité suffisante sur les performances économiques de certains pays, en l'occurrence les Seychelles, l'île Maurice, le Botswana, le Gabon et l'Afrique du Sud.

Avec moins de 10 milliards USD de budget exécuté par an, il n'est pas efficace d'envisager une croissance classique. Même avec un taux de croissance régulier pendant vingt ans, la RDC continuerait de sombrer dans la pauvreté. Il faut donc que la République bondisse en accompagnant et en encadrant les secteurs les plus prometteurs. Penchons-nous sur l'ENERGIE.

Pourtant, la RDC regorge d'un potentiel énergétique aussi grand que varié. En effet, son potentiel hydroélectrique est estimé à pas moins de 100TW, celui solaire à 60TW. A ceux-ci s'ajoutent des gisements géothermiques, une biomasse importante capable de générer de l'électricité à échelle industrielle ainsi qu'un potentiel éolien énorme. Cependant, ceci contraste encore tristement avec la situation socio-économique de la population.

En effet, la pauvreté est criante en RDC et tous les indicateurs de développement humain sont au rouge. Ils sont encore plus alarmants lorsqu'ils sont cartographiés car ils révèlent la fracture Rural-Urbain. Même entre les territoires, on observe des disparités énormes. Cette hétérogénéité impose nécessairement une approche spécifique et déclasse la tendance d'une solution unique et nationale qui risquerait de donner des résultats inappropriés.

Au-delà de rattraper des moyennes régionales des indicateurs d'accès à l'énergie ou de pauvreté, des investissements intenses et diversifiés sont nécessaires pour gagner l'impérieuse bataille de la dignité humaine envisagée dans les Objectifs du Développement Durable. La seule logique qui peut relever ce défi est celle qui favorise la rentabilité et l'accumulation des résultats par des effets d'entraînement. L'approche de la rentabilité invite des investisseurs publics mais surtout privés à saisir les opportunités.

En plein 21^e siècle, avec la compétition des nations et le marché de libre échange qui s'ouvre sur le continent, la RDC a intérêt à se doter d'un

nouveau paradigme dans sa planification et d'une discipline d'exécution hors du commun. Pour gagner les batailles d'ici 2030, il faut déjà tirer toutes les leçons des échecs cumulés jusqu'à ce jour.

Cet article préconise une approche entrepreneuriale aussi bien pour les acteurs publics que pour les privés. En ce qui concerne le financement, il convient de se doter d'un mix ambitieux et utiliser les fonds publics comme Fonds de garantie afin que les entrepreneurs aient accès à des fonds d'origine commerciale pour développer des projets rentables seuls ou en partenariat avec le secteur public. Il s'agira, au niveau des territoires, de la création d'ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES par exemple.

Ces EPL se développeront aussi bien dans les secteurs de l'électricité que ceux des opportunités économiques locales comme les infrastructures et la transformation. Elles permettront de bousculer les hésitations des investisseurs et de démontrer la compétitivité des territoires en attirant des investisseurs privés.

La loi de 2014 sur la libéralisation de l'électricité, complétée par l'ordonnance-loi de 2016 créant l'ANSER, trouve ici un champ d'application et des justifications. L'électricité produite sera consommée pour transformer la production locale et à un prix rémunérateur. La mise en jeu des potentiels électriques ont de nouvelles voies de valorisation dans la transition écologique. La production d'hydrogène, des piles à hydrogène, d'engrais verts sont des opportunités. L'électricité de qualité et en bonne quantité est un avantage comparatif indéniable et qui permettra d'attirer des investisseurs. Il est clairement illusoire de penser développer un mix énergétique en marge d'un plan de développement économique de proximité.

En ce qui concerne les villages, les solutions à envisager seront certes modulaires mais FUTURE READY (avec l'avenir en tête). La RDC encourage donc des investissements de sorte à accueillir les extensions dès que cela se justifie économiquement. Tel est l'exemple des micro-réseaux assortis des terminaux à prépaiement,

des stations de stockage, des hydrolyseurs, etc. A ce sujet, La planification des villages reprise dans le recueil des Plans Locaux de Développement, dont l'horizon minimal intégré est 2030, est le premier livrable majeur de l'ANSER.

En effet, l'objectif de l'ANSER est d'engendrer le développement humain intensif et irréversible et non de simplement donner de l'électricité aux congolais. C'est ainsi que les villages créeront des richesses, amélioreront dignement leur cadre de vie et feront de la pauvreté un vilain souvenir, conséquence de l'incompétence et de mauvais choix.

Pour y arriver, les différents acteurs publics et privés ainsi que les bénéficiaires se sont mobilisés en janvier 2021 autour d'une table ronde afin de favoriser les investissements et non la consommation. Sortir de la boîte à solutions du passé, solutions dont on décrit l'absence de résultats, est un impératif qui a été souligné lors de ces assises. La situation que la RDC veut améliorer est le fruit des choix de faible qualité et il est indiqué de s'en distancer.

Chaque dollar investi par l'Etat Congolais à travers le budget 2022, par les PTF à travers la Table Ronde, ou le secteur privé dans les plans annuels des entreprises, est investi avec le défi de développement en tête et non la visibilité. Ce nouveau paradigme est le fil conducteur de la nouvelle gouvernance, en mode Partenariat Public-Privé-Population (PPPP).

Aux moyens disponibles au sein de l'ANSER s'ajouteront des fonds mobilisés à l'aide des plans locaux de développement, des opportunités rentables ainsi que de l'ingénierie diversifiée de mobilisation des moyens. Les partenaires de l'Etat à tous les niveaux se sont engagés à s'insérer dans une nouvelle logique d'action publique durable. Le mix d'investissements qui en résultera, propulsera la Nation vers son développement irréversible et positionnera la RDC en bonne position en termes de meilleures pratiques de partenariats dans le domaine de l'électrification rurale en Afrique Subsaharienne.

4.2. Orientations et priorité de l'ANSER pour l'année 2022 et priorités

Si les deux précédentes de son opérationnalisation ont servi à la clarification de sa vision, à son ancrage dans le paysage institutionnel de la RDC et à l'exercice rigoureux de la planification, 2022 est pressentie comme l'année des actions décisives. Désormais, il s'agit d'aligner des réalisations concrètes à comptabiliser comme avancées palpables. Cela constituera une contribution éloquente à l'annonce du Premier Ministre, Chef du gouvernement qui fait de 2022, l'année du social.

Faisant suite à l'organisation de la Table Ronde axée sur l'accès à l'énergie pour tous au moyen des systèmes décentralisés, les priorités que retient l'ANSER cette année en vue de capitaliser sur les acquis de sa table ronde sont les suivantes:

- (1) Réaliser des investissements structurés de la part des pouvoirs publics pour inciter ceux provenant du secteur privé ;
- (2) Consolider la structure opérationnelle de l'ANSER : lui doter d'un personnel qualifié, l'outiller et garantir un fonctionnement adéquat de l'agence au regard de la mission lui confiée ;
- (3) Poursuivre le déploiement en provinces : rendre opérationnels les trois autres pools restants et consolider le travail de terrain ;
- (4) Vulgariser, sensibiliser, communiquer et mener des actions de plaidoyer en vue d'une grande mobilisation des parties prenantes et l'amélioration du cadre des affaires dans le secteur : il s'agira d'assurer la vulgarisation et la sensibilisation sur les réformes du cadre institutionnel, de sensibiliser et de communiquer sur les investissements prioritaires, le fonds MWINDA et son impact, la valorisation de différents investissements privés, etc. ;
- (5) Susciter et mobiliser des ressources adéquates pour booster les investissements tant publics que privés dans le secteur :
 - Il s'agit de faire aboutir le travail et plaidoyer sur l'activation des ressources domestiques : créditée d'une redevance sur les activités du secteur public de l'électricité et de l'exploitation des ressources en eau, ressources essentielles

au financement de ses activités, l'ANSER va pousser pour l'activation de cette parafiscalité;

- Il s'agit aussi de convaincre les partenaires techniques et financiers au soutien de l'action publique mais aussi attirer les investissements privés dans le secteur en promouvant, en partenariat avec divers autres services publics, des mesures fiscales et non fiscales avantageuses ;

4.3. Cibles rattachées aux priorités

Les cibles rattachées à ces priorités se présentent comme suit :

1. Investissements structurants : La mission essentielle de l'ANSER, étant celle d'impulser l'amélioration de l'accès à l'électricité pour les populations vivant en milieu rural et périurbain tout en impactant leurs activités économiques de base, elle passe impérativement par la réalisation des investissements importants dans le secteur. L'ANSER répartit lesdits investissements en 3 volets :

- Volet Infrastructure (Programme d'Investissements Prioritaires) :
 - o 10 projets de construction de centrales hydroélectriques ;
 - o 40 projets de construction de centrales solaires ;
 - o 11 projets de réhabilitation ;
 - o 3 projets d'extension de réseau (soutirage) ;
 - o Un programme d'éclairage public de 145 territoires (dont la phase 1 pour 2022 porte sur 78 territoires)
- Volet Fonds MWINDA : mobilisation d'environ 15 millions USD au titre de subside direct pour toucher environ 250 000 ménages pour un meilleur accès aux solutions déployées par le secteur privé (systèmes autonomes/SHS, mini réseaux, cuisson propre et utilisation productive) ;
- Volet renforcement des capacités et études de base :
 - o Formation des dizaines de corps des métiers et des entrepreneurs locaux (via des contrats avec prestataires attirés) ;
 - o Réalisation d'une cinquantaine d'études techniques pour garantir les investissements en 2023 ;

2. Consolidation de la structure opérationnelle de l'ANSER

Depuis sa mise en place, l'ANSER accomplit sa mission en s'appuyant sur une équipe de consultants nationaux mobilisés de toute urgence afin de préparer les bases du travail de l'agence. Tout le prérequis ayant été mis en place, l'ANSER entend se doter d'un personnel stable et hautement motivé pour mener la caravane de l'électrification du pays. Les cibles rattachées à cette action sont :

- Recrutement d'un personnel hautement qualifié et en assurer la prise en charge (traitement décent et attractif) ;
- Acquisition des matériels et outils de travail ;
- Renforcement des capacités des cadres de commandement et personnel global de l'ANSER ;
- Assurer le loyer des bureaux et entretien d'un environnement sain de travail dans un contexte marqué par la COVID-19.

3. Décentralisation de l'ANSER et déploiement sur terrain

Le déploiement sur terrain reste une condition essentielle à l'accomplissement de la mission de l'ANSER suivant l'approche Bottom-up censée lui permettre de mettre en place des initiatives très crédibles répondant aux vrais besoins des communautés. A cet effet, les cibles, associées à cette priorité, sont les suivantes :

- L'ANSER va assurer le déploiement de 3 pools restants tout en consolidant le fonctionnement de trois pools déjà opérationnels ;
- Le travail des pools va permettre de rapprocher l'ANSER des 26 gouverneurs de provinces et d'en faire les champions des programmes d'électrification dans leurs ressorts géographiques ;
- Au moins une formation spécifique sera organisée dans chaque Pool pour booster la mise en place des corps des métiers et l'entrepreneuriat dans le secteur (OSER : Opérateur des Services Énergétiques en Milieu Rural et Périurbain) ;
- Une base de données intégrées et dynamique sera mise en place partant de tout le travail

de collecte de données sur terrain pour promouvoir les opportunités d'affaires dans le secteur de l'énergie en RDC et aussi pour mettre en valeurs les avancées effectives enregistrées ;

4. Vulgarisation, sensibilisation, actions de plaidoyer et communication

La vulgarisation et la sensibilisation sont des ingrédients non négligeables pour faire connaître la portée de la réforme en cours et mobiliser les parties prenantes. En parallèle à ces actions, l'ANSER poursuivra son plaidoyer dans plusieurs directions notamment vis-à-vis du pouvoir public pour la mise en place d'une fiscalité adaptée au secteur, auprès des usagers et opérateurs pour la contribution directe à l'amélioration des activités du secteur et vis-à-vis des autorités locales pour les aviser sur leurs rôles et responsabilités pour une meilleure coordination avec le pouvoir central.

La communication jouera un rôle pivotant pour faire aboutir tous ces objectifs. Les actions clés de cet axe sont :

- a. La conception des documents et textes annotés pour la vulgarisation et sensibilisation;
- b. La conception d'une stratégie idoine de communication et de promotion des opportunités d'affaires dans le secteur de l'électrification rurale et périurbaine en RDC ;
- c. L'organisation des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation de la loi de 2014 et ses mesures d'application auprès des parties prenantes ;
- d. La mise en place des outils traditionnels et modernes de communication.

5. Mobilisation des ressources domestiques et des partenariats tant publics que privés

En consacrant le principe du marché, la réforme du secteur de l'électricité ouvre le secteur aux investissements privés. Aussi, une des actions inhérentes à la mission de l'ANSER, est-elle celle de la coordination de probables investissements. Pour ses premières années d'exercice, l'ANSER, en bras séculier du pouvoir public en matière d'électrification rurale, devra recourir aux sources

pérennes de mobilisation des ressources lui reconnue par la loi pour assurer la constante disponibilité d'investissement de la part du pouvoir public. Il importe aussi de prendre en compte les ressources devant provenir des partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que du secteur privé à travers des investissements directs. Il s'agit donc d'une priorité critique pour l'action de l'ANSER.

Les activités suivantes seront entreprises :

- Organisation des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur les arrêtés portant activation des ressources financières de l'ANSER (taxes, redevances) ;
- Lancement officiel du processus de perception des taxes, redevances dues à l'ANSER ;
- Organisation d'une table ronde de mobilisation des financements au titre des investissements pour 2022 (soit environ 100 millions USD pour toucher près d'un million de personnes) ;
- Mise en place d'un plan d'engagement personnalisé pour chacun des partenaires, groupés en privés, publics ou bailleurs des fonds et population.
- De nouveaux outils de communication seront mis en place comme les rapports financiers - narratifs, la mise à jour des projets communs, news lettres et autres.
- Investissements :
 - o Nombre de ménages électrifiés : 63 177 ménages ;
 - o Taux d'accès à l'électricité : une moyenne d'augmentation de 1,35% ;
 - o Fonds MWINDA :
 - Nombre de ménages connectés par SHS: 10.000 ménages;
 - Nombre de ménages connectés par mini-réseaux: 1.500 ménages;
 - Nombre d'utilisations productives: 20 centres de santés électrifiés et alimentés en eau par système des puits;
 - Nombre de ménages utilisant les solutions de cuisson propre: 20.000 ménages;
 - Nombre d'ateliers de formation mis en place : 4 ateliers ;
 - Nombre d'études de faisabilité réalisées : 99 études ;
 - Éclairage public : 1 248 000 personnes affectées directement et indirectement.



@ANSER POOL GRAND Équateur

○ Suivez-nous ○



@ANSER Grand Kasai

○ Suivez-nous ○



@ANSER POOL GRAND Oriental

○ Suivez-nous ○



@ANSER POOL GRAND Ouest

○ Suivez-nous ○



@ANSER POOL-EST-KIVU Maniema

○ Suivez-nous ○

CONCLUSION

05







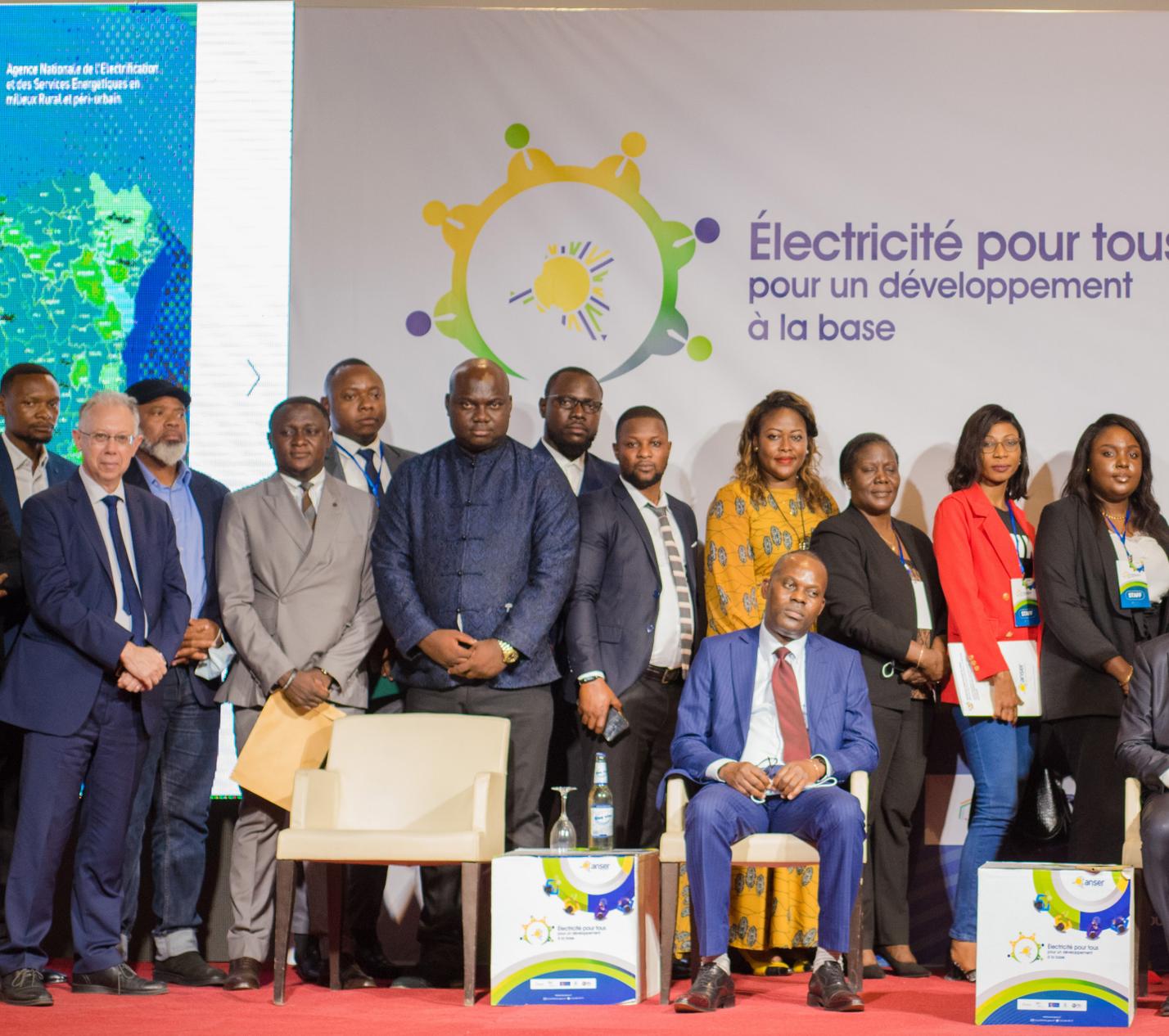
Cyprien MUSIMAR
NDELE, DGA

En 2021, tout porte à croire que l'ANSER a finalisé sa mise en orbite dans le système institutionnel de la RDC avec le début implémentation de sa feuille de route de produite en 2020. Le ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité, son excellence Olivier Mwenze Mukaleng dont les interventions ont été d'une précision chirurgicale, aura contribué à bien des égards à clarifier les responsabilités sectorielles de chacune des parties prenantes. Les clarifications, apportées de sa part, jointes à l'intérêt manifeste de ses homologues des ministères du budget et finances pour la cause de l'électrification rurale, ont ultimement rendu possible beaucoup de réalisations.

L'impatience de notre population à bénéficier dans le plus bref délai des résultats de l'implémentation de notre feuille de route a constitué aussi une contrainte majeure qui a empressé nos pas vers des options stratégiquement réfléchies. Aussi, malgré, la modicité et la précarité du budget lui alloué, l'ingéniosité financière dont l'ANSER a fait montre lui a permis d'enregistrer bien des résultats:

- (1) La mise sur pied d'un cadre structurant pour la coordination des investissements (Plan d'électrification et Programme d'Investissements Prioritaires, PIP) ;
- (2) La mise en place du Fonds Mwindi comme levier financier de soutien à l'électrification rurale et périurbaine suivie par sa première capitalisation par le pouvoirs public avec une allocation présidentielle de 5 millions USD, fait inédit ;
- (3) L'expérimentation de l'approche « subside pour booster l'accès des ménages à l'électricité » à travers un projet pilote ayant touché 3 000 ménages ;
- (4) l'expérimentation des projets pilotes d'éclairage public en faveur d'environ 5000 ménages ;
- (4) Pour mieux se rapprocher de principaux acteurs provinciaux et bénéficiaires locaux, l'ANSER est parvenu à opérationnaliser trois sur six de ses bureaux de coordination en provinces ;
- (5) La réalisation d'une cartographie d'opérateurs et des investissements énergétiques en milieu rural et périurbain sur toute l'étendue du pays pour mieux appréhender les gaps et défis à relever ;

L'ANSER a eu également à affuter son approche de dialogue avec le secteur public et privé avec la signature de plusieurs accords de partenariats. De la sorte, suivant les perspectives annoncées, 2022 se devra d'être une année d'actions et des projets concrets à amorcer en fonction non seulement de notre PIP mais aussi des compulsions de la nouvelle dynamique issue du projet de développement à la base des 145 territoires.





*Retour sur la Table Ronde
de l'ANSER*



Republique Démocratique du Congo
Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques
en milieu Rural et périurbain

UNE VISION CLAIRE
DE GRANDES AMBITIONS
**UNE APPROCHE STRATÉGIQUE
CONVAINCANTE**



2020

RAPPORT ANNUEL

www.anser.gov.cd



Décryptage de l'image de couverture

« Malgré les échecs du passé, il est possible de relever le défi. Au beau milieu de l'abîme peut surgir une vie rayonnante. Avec un accès élargi et amélioré à l'électricité, nous pouvons bâtir un système économique et social plus résilient ».

A l'ANSER, nous y croyons, mieux nous oeuvrons pour cette transformation structurelle.



Télécharger Rapport
Annuel 2020



anser@anser.gouv.cd - www.anser.gouv.cd